

PROGRAMME BENKADI

RAPPORT D'ÉTUDE

Etude sur les connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- secteur privé- Communautés et Société Civile) des zones d'intervention du projet Benkadi en matière de gestion de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées



Présenté par
Centre de Recherche Economiques et Sociales

Octobre 2021



Royaume
des Pays Bas

Table des matières

Liste des tableaux et graphiques	5
Résumé exécutif	7
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	9
Introduction	9
Objectifs globaux et spécifiques de la recherche-action	9
Portée de l'étude	10
Méthodologie.....	10
1.1. Conduite des entretiens.....	10
1.1.1. Entretiens individuels	10
1.1.2. Discussion de Groupe (DDG)	11
1.1.3. Questionnaire	11
1.1.4. Observation directe.....	11
1.1.5 Stratégies d'échantillonnage.....	12
1.1.6- Collecte des données.....	14
1.1.7- Assurance qualité des données.....	14
1.2. Traitement et analyse des données	15
CHAPITRE 2 : RESULTATS DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE.....	16
2.1. Caractéristique sociodémographique des enquêtes	16
2.1.1. Sexe	16
2.1.2. L'âge.....	17
2.1.3. Niveau d'instruction.....	18
2.1.4. Activité principale des enquêtés.....	20
2.2. Connaissances des communautés en rapport avec les aires protégées et érosions....	22
2.2.1. Niveau d'information sur l'érosion côtière	22
2.2.2. Les perceptions de l'érosion côtière.....	23
2.2.3. Les causes de l'érosion côtière.....	24
2.2.4. Connaissance des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'érosion côtière.....	25

2.2.5. Niveau d'information sur les aires protégées	25
2.2.6. Définition des aires protégées.	27
2.2.7. Les perceptions des aires protégées.	27
2.2.8. Connaissance de mécanismes ou des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la protection des aires protégées.	28
2.2.8.1. Connaissance de mécanisme endogène de gestion et de protection des aires protégées.....	28
2.2.8.2. Connaissance des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la protection des aires protégées.	29
2.3 Attitude en rapport avec les aires protégées et l'érosion côtière	30
2.3.1. Attitude en rapport avec l'érosion côtière	30
2.3.2. Attitude en rapport avec les aires protégées.....	32
2.4. Pratique en rapport avec l'érosion côtière et les aires protégées.....	34
2.4.1. Pratiques en rapport avec l'érosion côtière	34
2.4.2. Pratiques en rapport avec les aires protégées	35
2.5. Niveau d'accès aux ressources naturelles et aux moyens de production	35
2.5.1. Erosion côtière.....	35
2.5.2. Aires protégées.....	37
CHAPITRE 3 : ANALYSE DE POUVOIR.....	42
4.1- Délimitation du système d'analyse	42
4.2- Acteurs impliqués dans le système d'analyse	43
4.3- Structures et normes.....	54
3.4- Politique et contestation	59
3.5- Leviers et points d'entrée pour le changement	61
Conclusion.....	63
Recommandations :.....	64
PLAIDOYER.....	65
A. Introduction	65
B. Contexte	65

C. Etat des lieux de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en Côte d'Ivoire	67
C.1. Cadre institutionnel, législatif et réglementaire	67
C.1.1. Cadre législatif et réglementaire	67
C.1.2. Textes internationaux.....	69
C.1.3. Cadre institutionnel.....	70
C.1.3.1. Ministères et structures publiques	70
D. Recommandations	73
Bibliographie :	75
ANNEXE	I
Tableau 35 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)	II
Tableau 36 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales).....	VII
SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	XIII
SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	XIII
SECTION 4 : ATTITUDE, PRATIQUE & ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET AUX MOYENS DE PRODUCTION	XVII

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1: : Synthèse des entretiens et discussions de groupe réalisés par département	12
Tableau 2: Zones retenues pour l'étude sur l'érosion côtière.....	13
Tableau 3: Zones retenues pour l'étude portant sur les aires protégées	13
Tableau 4: Répartition par région et selon le sexe des participants à l'enquête sur l'érosion côtière	16
Tableau 5: Répartition par région et selon le sexe des participants à l'enquête sur les aires protégées	17
Tableau 6: Répartition par région et selon les tranches d'âge des interviewés de l'enquête sur l'érosion côtière	18
Tableau 7: Répartition par région et selon les tranches d'âge des interviewés de l'enquête sur les aires protégées	18
Tableau 8: Répartition par région et niveau d'instruction des interviewés de l'enquête érosion côtière	19
Tableau 9: Répartition par région et niveau d'instruction des interviewés de l'enquête aires protégées	20
Tableau 10: Activités principales des chefs de ménage des participants à l'enquête sur l'érosion côtière selon les régions.....	21
Tableau 11: Activités principales des chefs de ménage des participants à l'enquête sur les aires protégées selon les régions	21
Tableau 12: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler de l'érosion côtière par région.....	22
Tableau 13: Répartition par département des enquêtés en fonction de leur opinion sur l'érosion côtière	24
Tableau 14: Répartition des enquêtés par sous-préfecture en fonction de leurs connaissances des ONG intervenant dans le domaine de l'érosion côtière	25
Tableau 15: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler des aires protégées par département.....	26
Tableau 16: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler des aires protégées par sous-préfecture et selon le canal de communication.....	26
Tableau 17: Répartition par département des enquêtés selon la valeur accordée aux aires protégées	28
Tableau 18: Répartition des enquêtés par tranche et selon leur connaissance de l'existence de mécanisme endogène de gestion des aires protégées	29
Tableau 19: Répartition des enquêtés par département et selon leur connaissance d'acteur institutionnel intervenant dans le domaine des aires protégées	29
Tableau 20: Répartition des enquêtés par département en fonction de leur avis sur la gestion de la question de l'érosion côtière.....	30
Tableau 21: Répartition des enquêtés par département en fonction de la qualité des relations des communautés avec les structures étatiques de gestion de l'érosion côtière	31
Tableau 22: Répartition des enquêtés par département en fonction de la qualité des relations des communautés avec les ONGs intervenant dans la gestion de l'érosion côtière.....	32
Tableau 23: Répartition des enquêtés par département selon la satisfaction liée au mode de gestion des aires protégées par les institutions étatiques	32
Tableau 24: Répartition des enquêtés par département en fonction de la qualité des relations des communautés avec les structures étatiques intervenant dans la gestion des parcs de leurs localités	33
Tableau 25: Répartition par département des enquêtés érosion côtière ayant déjà reçu des moyens pour améliorer votre production	36
Tableau 26: Répartition par département des enquêtés érosion côtière ayant déjà obtenu un prêt	36
Tableau 27: Répartition par département des enquêtés érosion côtière ayant déjà reçu des conseils pour améliorer votre production	37
Tableau 28: Répartition par département des enquêtés ayant déjà reçu des moyens pour améliorer votre production	38
Tableau 29: Répartition par département des enquêtés ayant déjà obtenu un prêt.....	38
Tableau 30: Répartition par département des enquêtés ayant déjà reçu des conseils pour améliorer votre production	39
Tableau 31: Récapitulatifs portant sur les indicateurs avec les données de références.....	40
Tableau 32: Catégorisation des acteurs et niveau d'influence dans l'adaptation aux effets des changements climatiques	48
Tableau 33: Activités principales des chefs de ménage des participants à l'enquête sur l'érosion côtière selon les régions (en ligne)	Error! Bookmark not defined.

Tableau 34: Activités principales des chefs de ménage des participants à l'enquête sur les aires protégées selon les régions (en ligne) **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 35: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler de l'érosion côtière par région (en ligne) .. **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 36: Répartition des enquêtés par sous-préfecture en fonction de leurs connaissances des ONG intervenant dans le domaine de l'érosion côtière (en ligne) **Error! Bookmark not defined.**

Graphique 1: Connaissance de mécanismes endogènes de gestion des aires protégées..... 34

Résumé exécutif

- [1.] La collecte des données s'est effectuée en trois étapes. La première étape a consisté en une recherche documentaire et la deuxième, en une enquête de terrain dans le cadre d'une approche qualitative basée sur la théorie enracinée ou *grounded theory*¹ et une enquête quantitative auprès des ménages. L'enquête s'est déroulée auprès de personnes ressources dans 6 grandes zones échantillonnées sur l'ensemble des localités que compte le projet BENKADI. La troisième étape a été consacrée à des visites de terrain marquées par des échanges avec la population dans sa diversité et des visites de site.
- [2.] La recherche documentaire a permis de recueillir des informations relatives à diverses thématiques relatives (i) aux processus d'adaptation aux effets des érosions côtières, (ii) à la préservation des aires protégées, le tout structuré autour des jeux de relations de pouvoir. Il s'est agi d'analyser le niveau de connaissance, les pratiques et attitudes de la population face aux effets de l'érosion côtière et à la dégradation des aires protégées.
- [3.] Les résultats de l'enquête montrent que la plupart des populations ont un très faible niveau de connaissance approfondie des causes et conséquences du changement climatique. Certes, la majorité des communautés ont entendu parler de l'érosion côtière ou de la dégradation des aires protégées, mais l'on note une faible connaissance des causes et des manifestations des effets négatifs du changement climatique et de l'érosion côtière. Ce constat est lié aux pesanteurs socioculturelles ou sous-tendues par des logiques d'intérêts contradictoires, des rapports de pouvoirs ou d'influences, des croyances, des sentiments ou des représentations sociales qui, dans bien des cas évoluent suivant la position sociale des individus.
- [4.] Les attitudes et pratiques des communautés rurales face aux changements climatiques restent peu appréciables, et ce malgré les actions menées par les instances publiques et les structures de développement pour structurer la résilience nationale.
- [5.] L'étude note des lacunes en matière de la capacité des acteurs à faire face à l'érosion côtière et à la dégradation des aires protégées. Par exemple, les rationalités des acteurs à la base admettent les conséquences et causes du changement climatique comme étant la conséquence du non-respect des règles culturelles établies par la société. Cette rationalité des populations rurales en jeu est limitée par une ignorance collective des effets négatifs que cette pratique peut avoir sur leur vulnérabilité. En effet, ces pratiques populaires comportent le risque d'exposer davantage de vulnérabilité au changement climatique les différentes catégories de population, notamment les femmes, les enfants, les adolescent-e-s et les personnes vivant avec un handicap. A cet effet, si l'on admet que les initiatives ou pratiques ont d'abord été des faits de conscience avant d'être des faits bruts, cette approche permet de développer chez les différentes communautés et autres acteurs une conscience positive favorable aux meilleures pratiques durables d'adaptation. Cela implique logiquement une définition des normes, attitudes, sens, significations et les implications sociales qui fondent le changement de comportement souhaité.

¹La théorie ancrée, aussi appelée *Grounded theory*, est une méthode provenant des sciences sociales selon laquelle la théorie se crée à partir des données de la recherche. Cette théorie est beaucoup utilisée en recherche qualitative, mais peut aussi s'appliquer dans la recherche quantitative. Au lieu de commencer par l'hypothèse, la recherche commence par la collecte de données. À partir des données recueillies, les éléments clés sont identifiés grâce à une série de codes ou de thématiques

[6.] Un aspect important est qu'aujourd'hui, les menaces multiformes qui pèsent sur la vie des populations (changement climatique, pression foncière, menace djihadiste, etc..) limitent l'accès des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap à la terre. Et depuis plusieurs décennies, le contrôle des aires protégées (Kong, Abidjan, Bouaflé) d'une part et de la gestion des effets de l'érosion côtière (San-Pedro, Grand -Lahou) constitue un enjeu des conflits de pouvoir de domination dans l'ensemble des localités visitées. Les parties prenantes à ces jeux de domination sont multiples et diversifiées.

[7.] La gestion et/ou l'atténuation des effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées reposent sur un système de catégories d'acteurs clés. Ces acteurs ont une capacité d'embarrasser ou d'accompagner les politiques de gestion élaborées à cet effet. Ainsi, l'analyse de la délimitation du système a permis de relever des acteurs dotés d'une influence sociale et qui peuvent induire un changement négatif ou positif sur les mécanismes d'atténuation des effets du changement climatique dans les différentes localités à l'étude.

Ce sont entre autres (i) les Gestionnaires de l'érosion côtière, des parcs et réserves, et structures partenaires (OIPR, Eaux et Forêts, CIAPOL, la police maritime) ; (ii) les Autorités locales (Préfet, Sous-Préfet, Conseil Régional, Mairie, direction du MINEDD) ; (iii) les Exploitants agricoles, les OPA ; (iv) les Comités de gestion locale; (v) Les CCM (Cellules Civilo-militaires) ; (vi) les réfractaires à la loi forestière (infiltrées, chasseurs Dozo, agriculteurs, braconniers, orpailleurs) ; (vii) les leaders communautaires (chef de village, communauté) ; (viii) les ONGs, organisations de la société civile ; (ix) les Projets/ programmes ; (x) les Organisations religieuses et traditionnelles ; (xi) l'ANADER (structure proche des communautés rurales dans le renforcement de la résilience agricole face au suicide écologique ; (xii) les Chefs des communautés Allogènes & Allochtones (occupants des aires protégées à des fins économiques). Ces acteurs interagissent et ont une influence positive ou négative les uns sur les autres.

[8.] L'étude s'achève par des recommandations en termes de priorité d'intervention pour aider à la prise de décision.

Au niveau institutionnel :

- Organiser des rencontres de présentation du projet et les discussions sur les partenariats possibles et les synergies d'intervention, avec les parties prenantes au niveau local : ONG locale, GAL (Groupe d'Acteurs Locaux), etc... ;
- Etablir des synergies entre les interventions du projet BENKADI et les projets éventuels déjà existants ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des acteurs locaux œuvrant dans le domaine de lutte contre la dégradation des aires protégées et de l'érosion côtière.

Au niveau communautaire

- Soutenir la diffusion, la communication et la formation sur les différentes causes, conséquences des effets du changement climatique. Cette sensibilisation devra être renforcée par des « PAD² » dans les langues locales sur les radios locales de manière intensive.
- Organisation des sessions de formation et de sensibilisation sur le changement d'attitude, pratique et comportement des communautés face au changement climatique.
- Organiser des sessions de formation des leaders communautaires, des jeunes, des femmes à la Citoyenneté face au changement climatique.

² PAD = Prêt à Diffuser

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Introduction

Les plaines côtières recensent près de 7,5 millions d'habitants, soit 30 % de la population ivoirienne et abritent près de 80 % des activités économiques du pays. Cependant, plus de 2/3 du littoral ivoirien est affecté par des phénomènes d'érosion côtière. Cette perte de terre au profit de la mer a déjà eu des conséquences dramatiques. L'ancienne ville coloniale de Grand-Lahou a maintenant complètement disparu sous l'eau et la ville historique de Grand-Bassam, classée patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, est également menacée (Banque Mondiale, 2018). Cette situation est d'autant plus préoccupante que la perte des plages et des dunes qui fournissent une protection naturelle contre les inondations aggrave les conséquences des submersions marines, qui envahissent les villes et les villages durant les fortes tempêtes.

L'érosion côtière menace aussi l'économie du pays par son impact potentiel sur les installations industrielles et les infrastructures de premier plan comme la Société ivoirienne de raffinage (SIR), l'Aéroport international d'Abidjan, les Ports autonomes d'Abidjan et de San-Pedro, les routes côtières, les plantations industrielles, ainsi que d'importantes installations hôtelières (Banque Mondiale op.cit.). Parmi les causes majeures qui expliquent ce phénomène, on note l'entropie et les réchauffements climatiques en Côte d'Ivoire dont l'élévation persistante favorisera également le recul du trait de côte, notamment des plages sableuses. C'est en cela que le projet de plaidoyer de la CSCI, qui vise à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables en Côte d'Ivoire, revêt une importance capitale. Il porte notamment sur : (i) l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière sur les populations riveraines dans les 5 régions du sud et (ii) La préservation de 7 principales aires protégées face aux agricultures extensives dans 10 régions du pays.

Objectifs globaux et spécifiques de la recherche-action

L'objectif global de l'enquête consiste à « Identifier les Connaissances, Attitudes et Pratiques de la population cible du projet en matière de gestion et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et la préservation aires protégées.

Ainsi donc, les objectifs opérationnels se déclinent principalement comme suit :

- ▶ Déterminer les niveaux de connaissances des acteurs ainsi que, les pratiques, les attitudes en lien avec la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées ;
- ▶ Examiner la perception des risques liés à l'érosion côtière et à la dégradation des aires protégées ;
- ▶ Etudier la perception de la participation individuelle dans les systèmes de gestion des risques liés à l'érosion côtière et la dégradation des aires protégé ;
- ▶ Identifier les comportements en cas d'érosion côtière et de catastrophes naturelles ;
- ▶ Identifier les éventuelles résistances (sociales, économiques, culturelles, religieuses, etc.) à l'adoption de « bonnes pratiques ;
- ▶ Identifier les profils de répondants ayant une méconnaissance des bonnes pratiques à adopter en cas de catastrophes.

Portée de l'étude

La revue documentaire a couvert les articulations significatives de l'objectif de la mission dans l'ensemble des zones d'intervention. La collecte de données primaires prévue dans le cadre de cette recherche-action a couvert 6 localités (thématique érosion côtière & thématique aires protégées). Au niveau temporel, la mission s'est déroulée sur un mois comme indiqué dans les TDR de l'étude.

Méthodologie

L'étude de référence a été conduite sur la base des approches quantitatives et qualitatives. Pour l'approche qualitative, la Méthode de Recherche Action Participative a été utilisée. Les sources d'information ont été triangulées, chaque fois que possible, par la combinaison de l'analyse documentaire, de l'analyse des données collectées sur le terrain et de leur interprétation. Elle permet l'expression et la prise en compte effective des avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet, contribuant ainsi au développement de solutions pérennes soutenues à la fois par les populations et les décideurs politiques. Ce procédé, au-delà du travail de recherche, contribue donc à encourager une culture du dialogue, à améliorer les relations et à réduire les distances horizontales - entre communautés, et verticales - entre la population et ses représentants ».

Par ailleurs, l'étude a été réalisée sur la base d'une approche participative et inclusive. Durant tout le processus (réunion de démarrage, débriefings, collecte des données, production des livrables, séance de restitution, etc.), l'équipe du CIREs a travaillé en étroite collaboration avec les principales parties prenantes notamment la CSCI.

1.1. Conduite des entretiens

S'agissant des entretiens individuels et groupes de discussion, la méthode d'échantillonnage non-probabiliste raisonnée a été utilisée pour construire un échantillon d'informateurs clés constitué de leaders communautaires et religieux, d'associations de femmes et de jeunes, d'ONG, de mutuelles de développement, de responsables administratifs, de collectivités territoriales, de leaders femmes, etc. Pour la collecte des données primaires, essentiellement qualitatives et quantitatives, quatre (4) types d'outils ont été élaborés. Il s'agit de :

1. Guide d'entretiens individuels,
2. Guide de discussion de groupe,
3. Grille d'observation pour orienter les observations sur le terrain,
4. Questionnaire CAP

1.1.1. Entretiens individuels

Les entretiens individuels ont été menés aux niveaux institutionnel et communautaire. Ces entretiens ont été structurés autour des thématiques en rapport avec les objectifs de la mission (Erosion côtière et protection des Aires protégées).

Au niveau institutionnel, les entretiens individuels se sont déroulés dans les chefs-lieux de région et de Sous-préfecture et ont permis de rencontrer d'une part des directions déconcentrées des Ministères (de l'environnement, des Eaux et Forêts, du Plan et du

Développement, de l'Agriculture et du Développement Rural etc.) et d'autre part les services de l'OIPR, les ONGs locales, les leaders communautaires (femmes, hommes, jeunes), les Instituteurs des localités, les Ménages et les organisations de la société civile qui interviennent dans le secteur du changement climatique, de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées.

1.1.2. Discussion de Groupe (DDG)

Des focus groups en nombre réduit ont été organisés dans les localités ciblées (ménages : homme et femmes, jeunes, femmes, ONG, OSC, etc.) en respect les mesures barrières anti-Covid-19). Cela a été fait au moyen de questionnaires d'entretiens collectifs. Lors des échanges, chaque participant avait un numéro d'identification afin que l'identité des personnes ne soit pas dévoilée. Les informations recueillies lors des DDG et des entretiens individuels ont été récoltées par des prises de notes et des enregistrements audio à l'aide d'un téléphone iPhone. Par la suite, ces enregistrements ont fait l'objet de retranscription en fonction de la structure du guide d'entretien et de focus group.

1.1.3. Questionnaire

Cette étude est une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) des communautés en rapport avec la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées à travers un questionnaire. L'enquête CAP a facilité un premier contact avec les communautés et a permis entre autres de mesurer leur compréhension (connaissance attitudes et pratiques) de la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. Dans chacune des zones retenues, l'enquête CAP a ciblé les chefs de ménages de sexe masculin et féminin à l'aide de questionnaires au niveau des enquêtes ménages, la mission à enquêter au total 360 ménages.

1.1.4. Observation directe

L'observation directe a été faite lors des visites de terrain notamment dans les localités retenues pour les investigations. Elle a permis d'observer ou de vérifier la nature des mécanismes de gestion et du comportement des communautés face à l'érosion côtière et la protection des aires protégées. Elle a également permis d'apprécier les dynamiques endogènes développées par les communautés pouvant influencer les différentes relations de pouvoir. En somme, l'observation a permis de compléter les données obtenues par les entretiens individuels et les discussions de groupe.

Tableau 1: Synthèse des entretiens et discussions de groupe réalisés par département

Région	Département	Entretien individuels		Participant Focus Group	
		Homme	Femme	Homme	Femme
San-Pedro	San-Pedro	10	08	12	10
Tchologo	Kong	07	08	03	07
Lagune	Abidjan	07	08	06	07
Sud -Comoé	Grand –Bassam	06	08	14	12
Grand Pont	Grand-Lahou	06	07	06	06
Total		36	39	41	42

Source : Données des enquêtes de terrain 2021

Finalement, au cours de cet exercice, la mission a organisé 13 discussions de groupe avec 83 participants composés de 41 hommes, 42 femmes. Ce sont 75 entretiens individuels qui ont été organisés sur l'ensemble de l'univers d'enquête. Dans l'ensemble, toutes les questions ont porté sur les articulations des objectifs de la mission diagnostique.

Tout le processus de l'étude a tenu compte de la relation de pouvoir. Un chapitre a été consacré sur l'analyse de pouvoir conformément au centre d'intérêt du projet BENKADI. Cette approche a permis de saisir toutes les articulations significatives du projet BENKADI pour asseoir une protection endogène des aires protégées, de l'érosion côtière ainsi que de l'atténuation de leurs effets sur les populations. A cet effet, les dimensions du pouvoir ont été captées sur le terrain et coulées dans le rapport de l'étude. Ces dimensions sont entre autres *les différents niveaux du pouvoir* (national, familial, communautaire, etc.), *la dimension spatiale ou l'espace* dans lequel se construit et se déconstruit le pouvoir et les *différentes formes* (invisibles, cachées et visibles) du pouvoir.

L'approche de la relation de pouvoir est structurée autour des éléments principaux suivants : (i) la Préparation du terrain pour l'analyse, (ii) l'identification des acteurs clés, leurs motivations et leurs capacités à permettre ou à entraver le changement des interventions dans le cadre du projet BENKADI ; (iii) l'analyser les structures sous-jacentes, les tendances et les dépendances qui façonnent les relations de pouvoir (norme sociale), (iv) les mécanismes de légitimation de pouvoir par les acteurs détenteurs ainsi que les canaux identitaires pour inclure la voix des groupes exclus.

1.1.5 Stratégies d'échantillonnage

Les exigences de l'étude nécessitent une représentativité de l'échantillon au niveau des zones géographiques ciblées par le projet BENKADI. Ainsi, pour la présente étude de base avec une bonne dose de l'approche qualitative, un sondage à deux degrés a été retenu. Le premier est relatif au choix des régions (chef-lieu) et le dernier, lié au taux de choix des départements composé de sous-préfectures et villages.

Sur la base donc de l'approche mobilisée, du caractère diagnostique de l'étude et eu égard à l'irréductibilité des réalités socio-culturelles de chaque région face à l'objet de l'étude, 3 régions ont été visitées sur la base de 4 critères suivants : (i) Régions très vulnérables ; (ii)

régions à vulnérabilités moyennes ; (iii) régions à grandes vulnérabilités (iv) le poids démographique et économique des régions. Ainsi donc pour les deux thèmes de l'étude, les localités ciblées sont présentées dans les tableaux 3 et 4 ci-dessous :

Tableau 2: Zones retenues pour l'étude sur l'érosion côtière

Régions retenues	Grandes villes retenues	Points chauds à l'étude	Villages
Région de San-Pedro	San-Pedro	San-Pedro	Doulayeko, Kounouko Madie, Monogaga
Région des Grands ponts.	Grand-Lahou	Grand-Lahou	Braffedon, Kpanda
Région du Sud Comoé	Grand-Bassam	Grand-Bassam	Azuretti, Mondoukou

Tableau 3: Zones retenues pour l'étude portant sur les aires protégées

Régions retenues	Aires protégées retenues	Points chauds à l'étude	Villages
District d'Abidjan	Parc national du Banco	Abidjan	Quartier Azito MACA ou AN2000
Région Tchologo	Parc national de la Comoé	Kong	Pongala, Tiemenin
Région du Grand Pont	Parc national d'Azagny	Grand-Lahou	Nandibo1, Nandibo2

Pour saisir toutes les articulations significatives des objectifs du projet aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine, la démarche a considéré des sous-préfectures et villages rattachés à chaque chef-lieu. Sur cette base, le second degré de sondage correspond au choix des sous-préfectures et villages. Ainsi, pour le choix des sous-préfectures et des villages nous avons opté pour un quota fixe comme susmentionné un peu plus haut. Ce taux est de l'ordre de trois c'est-à-dire une (01) sous-préfecture et deux (02) villages par chef-lieu de région ou strate. Ainsi donc que dans chaque strate retenue (région), l'on retient au 1er degré l'agglomération (chef-lieu) + une (01) sous-préfecture + deux (02) villages environnant pour la collecte des données. Les sous-préfectures et les villages ont été sélectionnés sur la base de quatre critères.

- Le niveau d'accessibilité géographique et sécuritaire de la zone ;
- Le niveau de dotation de la zone (sous-préfectures) en infrastructures et activités économiques ;
- Le caractère vulnérable conformément à l'objet d'étude
- Le poids démographique et la composition communautaire (allochtones, autochtones et allochtones) des zones.

Au niveau de l'approche quantitative, en l'absence de base de données en lien avec l'objet de l'étude et au caractère fortement qualitatif de l'étude, l'approche de Quotas a été mobilisée. Ce quota est de l'ordre de 60 ménages au niveau de chaque sous-préfecture. A ce niveau et

pour mieux cerner le CAP, les villages ont été réservés pour les enquêtes ménages et les sous-préfectures et chef-lieu pour les entretiens. Deux villages voisins en termes de vulnérabilité (un vulnérable et l'autre moins vulnérable) ont été choisis pour l'enquête par questionnaire en raison de 30 ménages pour le village vulnérable et 30 ménages pour le village moins vulnérable. Le choix des enquêtés est fait sur la base de l'approche itinéraire ou encore méthode des pas.

1.1.6- Collecte des données

La collecte des données sur le terrain a été effectuée par les équipes recrutées sur place et formées soit par télétravail (ex : San-Pedro) ou par notre équipe en présentiel. Les équipes étaient composées chacune d'un chercheur principal et de trois (3) assistants de recherche effectivement chargés de réaliser les interviews et l'enquête ménage. Les équipes se déplaçaient au moyen du transport privé (location de véhicule).

Cette phase de collecte de données a été menée à travers des entretiens individuels, questionnaire ménage, des focus groups et des observations et a respecté les directives éthiques notamment, les principes du respect des enquêtés, de leurs droits et de la liberté d'expression dans la collecte des données, la confidentialité et l'anonymat au cours du processus.

1.1.7- Assurance qualité des données

L'équipe de consultant a pratiqué des contrôles normés à toutes les étapes de l'étude pour assurer la fiabilité des résultats et l'homogénéité du recueil d'informations. A cet effet, tous les chercheurs ont signé verbalement un contrat de prestation contenant un code de conduite dans lequel ils s'engagent à respecter les procédures d'administration des entretiens, et à vérifier les données collectées. Certains membres de l'équipe se sont rendus sur le terrain pendant la période de l'enquête afin de suivre les chercheurs pour s'assurer que les entretiens étaient délivrés dans les règles de l'art. Les superviseurs ont été tenus d'écouter 100% des entretiens afin de croiser les réponses avec le contenu du guide d'entretien, et de s'assurer du respect des consignes avant d'apposer leur visa qualitatif ; une fois le visa apposé, les superviseurs sont co-responsables de la qualité des entretiens de leurs équipes.

En vue de faciliter l'introduction des enquêteurs auprès des communautés, les autorités locales ont été mises à contribution annonçant la venue des enquêteurs par voie administrative. Les interviews ont été réalisées à l'aide d'un guide en format papier. Après une journée de travail, un débriefing regroupant les membres d'une même équipe était organisé pour faire le point des difficultés rencontrées, afin de trouver les solutions qui s'imposent. Ainsi, les problèmes dépassant le niveau local ont été remontés au niveau central (CIRES) pour y remédier. Toutefois, les coordonnateurs ont eu des séances de débriefing avec chaque équipe dans leurs zones d'intervention. En outre, un comité technique composé du staff de la CSCI a procédé à l'assurance qualité du processus et la validation des différents produits de l'étude.

1.2. Traitement et analyse des données

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement, puis d'une analyse de contenu.

A la suite de la collecte, les entretiens ont été traduits, transcrits et saisis à l'aide d'un logiciel de traitement de texte (Word). L'analyse des données a été faite avec la méthode d'analyse de contenu à partir d'une grille ou de rubrique d'analyse prédéfinie.

La triangulation des informations (entre sources, méthodes et informations collectées sur le terrain) a été effectuée pour assurer leur qualité en termes de fiabilité et de validité. Les constats de la recherche ont été effectués à partir de la triangulation des données recueillies. Cela a consisté à confronter les trois (3) sources de données (analyse documentaire, entretiens individuels et focus groups). L'exploitation des données issues des entretiens a été organisée selon la méthode suivante : (i) L'extraction pour chaque thème des informations clés tel qu'exprimées par les parties prenantes ;(ii) La hiérarchisation de ces informations en fonction de leur fréquence d'occurrence dans chaque type d'entrevue et dans l'ensemble ; (iii) La comparaison entre les sources d'information afin d'identifier les divergences et les convergences. Au niveau de l'analyse quantitative, disons qu'elle utilise les outils de l'analyse statistique (statistique descriptive, factorielle ou en composante principale ou multiple en cas de manipulation de grandes bases de données) pour capter les informations sur thématiques de l'étude, le comportement de certaines caractéristiques propres aux différentes communautés, ainsi que de leur environnement.

CHAPITRE 2 : RESULTATS DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE

Dans ce chapitre sont présentés, sous une forme analytique, les résultats de l'enquête menée sur le terrain. Cette analyse s'attarde sur les caractéristiques sociodémographiques de la population à l'étude, les connaissances, attitude et pratique de cette population face à la dégradation des aires protégées et de l'érosion côtière. Après cette étape, un chapitre est dédié sur l'analyse de pouvoir.

2.1. Caractéristique sociodémographique des enquêtes

Ce chapitre présente certaines caractéristiques des enquêtés des différentes régions de l'étude. La première partie est consacrée à la structure démographique de la population de l'étude ainsi que certaines caractéristiques sociodémographiques. La deuxième partie traite les caractéristiques du système de connaissance et pratique vis-à-vis de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées.

2.1.1. Sexe

A l'issue de l'enquête, les hommes interrogés sont nombreux (71,7%) que les femmes interrogées (28,3%). Ce fort taux se perçoit au niveau de l'enquête portant sur l'érosion (hommes environ 72% et femmes 28%) tout comme chez les participants à celle portant sur les aires protégées (hommes environ 84% et femmes environ 16%) Les tableaux 5 et 6 illustrent cela.

Tableau 4: Répartition par région et selon le sexe des participants à l'enquête sur l'érosion côtière

Région d'enquête érosion côtière		Sexe		Total
		Femme	Homme	
Grands-Ponts	Effectif	20	40	60
	% dans REGION_EROSI	33,3%	66,7%	100,0%
Sud-Comoé	Effectif	23	37	60
	% dans REGION_EROSI	38,3%	61,7%	100,0%
San-Pedro	Effectif	8	52	60
	% dans REGION_EROSI	13,3%	86,7%	100,0%
Total	Effectif	51	129	180
	% dans REGION_EROSI	28,3%	71,7%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 5: Répartition par région et selon le sexe des participants à l'enquête sur les aires protégées

Région d'enquête des aires protégées		Sexe		Total
		Femme	Homme	
District	Effectif	16	14	30
	% dans Région d'enquête des aires protégées	53,3%	46,7%	100,0%
Tchologo	Effectif	6	53	59
	% dans Région d'enquête des aires protégées	10,2%	89,8%	100,0%
Grands-Ponts	Effectif	2	58	60
	% dans Région d'enquête des aires protégées	3,3%	96,7%	100,0%
Total	Effectif	24	125	149
	% dans Région d'enquête des aires protégées	16,1%	83,9%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

En général, la forte représentativité des hommes s'explique par le fait qu'au cours de l'enquête, les femmes hésitaient avant d'accepter d'être interrogées ou refusent d'être interviewées. Elles argumentent leur hésitation ou le refus par le fait qu'elles 'ne connaissent rien en cela' ou 'ne savent pas grande chose' et recommandaient d'adresser le questionnaire aux hommes.

En réalité, le comportement de ces femmes est la manifestation plus ou moins des mécanismes de contrôle social des conduites des individus dans les communautés traditionnelles. En effet, les valeurs et normes sociales imposent parfois à la femme de garder le silence. Ces valeurs et normes positionnent l'homme en tant que détenteur du pouvoir politique et économique, la femme étant reléguée en second plan.

Cependant, le district d'Abidjan fait une exception. En effet dans ce district, la majorité des personnes interrogées sont des femmes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la collecte de données dans ce district s'est réalisée dans des communautés autour du Parc du Banco. Or, ce parc se trouve en milieu urbain où en général les hommes ne sont pas présents dans leurs ménages pendant la journée en raison des contraintes professionnelles ; les femmes étant en général des ménagères restent à la maison.

2.1.2. L'âge

Au niveau de la répartition des âges, il ressort que les enquêtés sont relativement adultes, quel que soit le type d'enquête. De façon générale, l'âge des enquêtés oscille entre 35 et 65 ans. En effet, plus de 50% des enquêtés ont un âge compris dans cet intervalle (voir les tableaux 6 et 7).

Tableau 6: Répartition par région et selon les tranches d'âge des interviewés de l'enquête sur l'érosion côtière

Région d'enquête érosion côtière		Tranche âge				Total
		20- 35 ans	36 - 49 ans	50 -65 ans	Plus de 65 ans	
Grands-Ponts	Effectif	13	20	18	9	60
	% dans REGION_EROSI	21,7%	33,3%	30,0%	15,0%	100,0%
Sud-Comoé	Effectif	13	30	12	5	60
	% dans REGION_EROSI	21,7%	50,0%	20,0%	8,3%	100,0%
San-Pedro	Effectif	21	26	10	3	60
	% dans REGION_EROSI	35,0%	43,3%	16,7%	5,0%	100,0%
	Effectif	47	76	40	17	180
	% dans REGION_EROSI	26,1%	42,2%	22,2%	9,4%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 7: Répartition par région et selon les tranches d'âge des interviewés de l'enquête sur les aires protégées

Région d'enquête des aires protégées		Tranche d'âge				Total
		20-35 ans	36-49 ans	50 -65 ans	Plus de 65 ans	
District d'Abidjan	Effectif	0	9	12	9	30
	% dans Région d'enquête des aires protégées	0,0%	30,0%	40,0%	30,0%	100,0%
Tchologo	Effectif	9	25	20	5	59
	% dans Région d'enquête des aires protégées	15,3%	42,4%	33,9%	8,5%	100,0%
Grands-Ponts	Effectif	19	18	19	4	60
	% dans Région d'enquête des aires protégées	31,7%	30,0%	31,7%	6,7%	100,0%
Total	Effectif	28	52	51	18	149
	% dans Région d'enquête des aires protégées	18,8%	34,9%	34,2%	12,1%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Au regard de ces tableaux, on a en général affaire dans cette étude à des personnes adultes. C'est donc une population dont l'intérêt est plus le travail ou la production de richesse économique. Ces données laissent entrevoir le parcours de vie des enquêtés. Leurs parcours de vie les positionnent comme des individus ayant une certaine somme d'expériences de l'existence sociale c'est-à-dire la compréhension des normes et valeurs assurant la stabilité ou le dysfonctionnement de leur communauté respective (voire de la société) en rapport avec l'érosion côtière et les aires protégées.

2.1.3. Niveau d'instruction

Au cours de l'enquête, des informations relatives au niveau de scolarisation le plus élevé ont été collectées auprès de toutes les personnes éligibles qui ont accepté de répondre aux

questions. Ainsi concernant l'enquête portant sur l'érosion côtière, il ressort qu'une frange non négligeable de la population enquêtée est une population illettrée (37,2%). Le niveau primaire enregistre 35%. Les niveaux secondaire et supérieur comprennent respectivement 24,2% et 2,2% (voir tableau 8).

Tableau 8: Répartition par région et niveau d'instruction des interviewés de l'enquête érosion côtière

Région d'enquête érosion côtière		Niveau d'instruction					Total
		Aucun	Coranique	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Grand-Ponts	Effectif	25	0	16	18	1	60
	% dans REGION_EROSI	41,7%	0,0%	26,7%	30,0%	1,7%	100,0%
Sud-Comoé	Effectif	17	0	19	21	3	60
	% dans REGION_EROSI	28,3%	0,0%	31,7%	35,0%	5,0%	100,0%
San-Pedro	Effectif	25	2	28	5	0	60
	% dans REGION_EROSI	41,7%	3,3%	46,7%	8,3%	0,0%	100,0%
Total	Effectif	67	2	63	44	4	180
	% dans REGION_EROSI	37,2%	1,1%	35,0%	24,4%	2,2%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tout comme l'enquête sur l'érosion côtière, celle concernant les populations riveraines des aires protégées montre 23,5% n'ont jamais fréquenté l'école formelle. L'enseignement ''coranique'', si au niveau de l'enquête « érosion côtière » il ressort une très faible représentativité, il en est tout autre dans l'enquête « aires protégées » qui dénombre 25,5% des enquêtes. Le niveau primaire enregistre 29,5% des enquêtes. Quant aux niveaux secondaires et supérieurs, ils enregistrent respectivement 18,1% et 3,5% des enquêtés.

Aussi, à l'issue de l'enquête, le département du Tchologo se démarque des autres régions par le nombre important des enquêtés ayant été à l'école coranique. En effet, 57,6% soit 34 enquêtés sur 59 en sont concernés. Cet état de fait pourrait s'expliquer par le fait que cette région figure au nombre des régions où l'islam et les valeurs traditionnelles sont fortement liés. C'est donc une région fortement islamisée. Contrairement, l'enseignement coranique, les niveaux d'instructions de l'enseignement formel sont très faiblement représentés. On note 1,7% pour le secondaire et 0% pour le supérieur.

Tableau 9: Répartition par région et niveau d’instruction des interviewés de l’enquête aires protégées

Région d'enquête des aires protégées		Niveau d’instruction					Total
		Aucun	Coranique	Primaire	Secondaire	Supérieur	
District d'Abidjan	Effectif	7	3	14	5	1	30
	% dans Région d'enquête des aires protégées	23,3%	10,0%	46,7%	16,7%	3,3%	100,0%
Tchologo	Effectif	17	34	7	1	0	59
	% dans Région d'enquête des aires protégées	28,8%	57,6%	11,9%	1,7%	0,0%	100,0%
Grands-Ponts	Effectif	11	1	23	21	4	60
	% dans Région d'enquête des aires protégées	18,3%	1,7%	38,3%	35,0%	6,7%	100,0%
Total	Effectif	35	38	44	27	5	149
	% dans Région d'enquête des aires protégées	23,5%	25,5%	29,5%	18,1%	3,4%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Au regard de ce qui précède, on peut déduire que les populations à l’étude se caractérisent par l’absence ou le faible niveau d’instruction. Ainsi pour une intervention efficace de façon générale, il serait souhaitable pour le projet de mettre l’accent sur l’alphabétisation de la population riveraine des parcs ou qui subisse les effets de l’érosion côtière.

Aussi, le niveau d’instruction peut avoir des implications sur la compréhension des messages véhiculés pour l’adoption des pratiques conventionnelles en rapport avec les aires protégées et les effets néfastes de l’érosion côtière. Vu donc le relatif faible niveau de scolarisation de la population à l’étude, ces messages pourraient être passés en langue locale ou les adapter au niveau scolaire.

2.1.4. Activité principale des enquêtés

Au niveau de l’enquête « érosion côtière », on note une relative prévalence de l’agriculture (40,6% soit 73 personnes sur 180 pratiquent l’agriculture). Elle est suivie par le commerce (20%) et la pêche (16,7%).

Mais les régions des Grands-Ponts et du Sud-Comoé présentent des exceptions. En effet, dans les Grands-Ponts la pêche enregistre 33,3% des enquêtés contre 28,3% pour l’agriculture. Les tableaux 10 renseigne sur la répartition des activités principales des personnes interrogées

Tableau 10: Activités principales des chefs de ménage des participants à l'enquête sur l'érosion côtière selon les régions

Région d'enquête érosion côtière		Activité principale du chef de ménage								Total
		Agricul teur	Artisan	Autre	Commer ce	Eleveur	Ménag ère	Pêcheur	Travailleur privé	
Grands- Ponts	Effectif	17	1	8	10	1	2	20	1	60
	% dans REGION_EROSI	28,3%	1,7%	13,3%	16,7%	1,7%	3,3%	33,3%	1,7%	100,0%
Sud-Comoé	Effectif	1	8	4	26	3	1	7	10	60
	% dans REGION_EROSI	1,7%	13,3%	6,7%	43,3%	5,0%	1,7%	11,7%	16,7%	100,0%
San-Pedro	Effectif	55	0	1	0	1	0	3	0	60
	% dans REGION_EROSI	91,7%	0,0%	1,7%	0,0%	1,7%	0,0%	5,0%	0,0%	100,0%
Total	Effectif	73	9	13	36	5	3	30	11	180
	% dans REGION_EROSI	40,6%	5,0%	7,2%	20,0%	2,8%	1,7%	16,7%	6,1%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

En ce qui concerne l'enquête « aires protégées », on note que 73,2% (soit 109 personnes sur 149) des chefs de ménages pratiquent l'agriculture. Mais le district d'Abidjan présente une particularité. En effet, les différents taux se tiennent, mais avec une légère domination des travailleurs du privé (30%), suivi des éleveurs (23,3%) ; les retraités et les commerçant(e)s détiennent les mêmes scores (20%). Le tableau 11 renseigne sur la répartition des activités principales dans les différentes régions d'enquête.

Tableau 11: Activités principales des chefs de ménage des participants à l'enquête sur les aires protégées selon les régions

Région d'enquête des aires protégées		Activité principale du chef de ménage ?					Total
		Agriculteur	Commerce	Eleveur	Retraité	Travailleur privé	
District d'Abidjan	Effectif	2	6	7	6	9	30
	% dans Région d'enquête des aires protégées	6,7%	20,0%	23,3%	20,0%	30,0%	100,0%
Tchologo	Effectif	57	1	0	0	1	59
	% dans Région d'enquête des aires protégées	96,6%	1,7%	0,0%	0,0%	1,7%	100,0%
Grands-Ponts	Effectif	50	1	1	1	7	60
	% dans Région d'enquête des aires protégées	83,3%	1,7%	1,7%	1,7%	11,7%	100,0%
Total	Effectif	109	8	8	7	17	149
	% dans Région d'enquête des aires protégées	73,2%	5,4%	5,4%	4,7%	11,4%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Les tableaux laissent entrevoir que la première source de revenu des populations provient de l'agriculture. Cela se justifie par le fait la collecte s'est réalisée en milieu rural or en Côte d'Ivoire ledit milieu est dominé par la pratique de l'agriculture. Il est donc à craindre que l'indisponibilité de terres propices à cette activité sans l'usage de fertilisant et les effets néfastes des changements climatiques qui se matérialisent avec le dessèchement des cours d'eau, la disparition de certaines plantes, la vulnérabilité économique entravant l'accès aux protéines animales puissent provoquer les infiltrations dans les aires protégées.

2.2. Connaissances des communautés en rapport avec les aires protégées et érosions

2.2.1. Niveau d'information sur l'érosion côtière

Les résultats de l'enquête « érosion côtière » révèlent que la quasi-totalité des personnes interrogées ont déjà entendu parler de l'érosion côtière (98,3% voire tableau 12).

Tableau 12: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler de l'érosion côtière par région

Département d'enquête sur l'érosion côtière		Déjà entendu parler de l'érosion côtière		Total
		Non	Oui	
Grand-Lahou	Effectif	0	60	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	100,0%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	1	59	60
	% dans DEPART_EROSI	1,7%	98,3%	100,0%
San-Pedro	Effectif	2	58	60
	% dans DEPART_EROSI	3,3%	96,7%	100,0%
Total	Effectif	3	177	180
	% dans DEPART_EROSI	1,7%	98,3%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

A la préoccupation de savoir « qu'est-ce que l'érosion côtière », il est ressorti quelques définitions. Par exemple à :

- San-Pédro

« C'est le fait que la mer ronge la terre. (...) Cela provoque la destruction de biens matériels » (Homme de 51 ans, niveau primaire, Doulayeko, San-Pedro)

« C'est quand la mer avance vers la population (...) il y a des pertes en vies humaines » (Homme de 41, aucun niveau, Kounouko, San-Pédro)

- Grand-Lahou

« C'est l'avancée de la mer (...) c'est ça qui a détruit l'ancienne Ville de Lahou (...) la première ville a été détruite » (Femme de 45 ans, niveau primaire, Lahou-Kpanda, Grand-Lahou).

« Dégradation de la côte par la mer » « ça chasse les villageois des côtes » (Homme de 42 ans, niveau secondaire, Braffedon, Grand-Lahou).

▪ Grand-Bassam

« L'avancée de la mer qui cause des dégâts (...) détruit nos activités en bordure de l'eau » (Homme de 47, niveau primaire, Azuretti, Grand-Bassam).

« C'est la dégradation de la plage due à l'avancée de la mer » « il n'y a presque plus de cocotier au bord à cause de l'avancée de la mer » (Femme de 42 ans, niveau secondaire, Azuretti, Grand-Bassam).

« L'avancée de la mer qui détruit tout (...) la mer est en train de détruire le village » (Homme de 36 ans, aucun niveau, Mondoukou, Grand-Bassam).

« Le terrain de foot en bordure est presque détruit. Le village devient petit » (Homme de 45 ans, niveau secondaire, Mondoukou, Grand-Bassam).

Les définitions que livrent ces populations sont en rapport avec leurs milieux de vie. En d'autres termes, ces définitions sont la résultante de leurs expériences et des constats empiriques en rapport avec les changements dans l'environnement physique des villages : réduction de la plage, abandon des habitations à cause de la trop grande proximité avec la mer donc délocalisation et relocalisation de certains ménages.

Par ailleurs, la définition de l'érosion côtière dans la langue locale de certaines communautés permet de valider les constats ci-dessus. En effet, l'enquête a relevé l'existence d'expressions utilisées pour désigner l'érosion côtière. Par exemple, à Mondoukou, il est ressorti l'expression 'gnéflé ê zêki' qui signifie « la mer est gâtée », 'etchue kevezi' qui veut dire « la mer avance vers la terre ferme. ».

Ces définitions laissent entrevoir les perceptions que les populations des effets néfastes de ce phénomène. Le point qui suit aborde cela.

2.2.2. Les perceptions de l'érosion côtière

Ces définitions laissent entrevoir les perceptions que les populations des effets néfastes de ce phénomène. Dans ce sens, il faut souligner que la grande majorité des habitants de la côte interrogés perçoivent l'érosion côtière comme une réelle menace pour les populations et les villages (95%).

Tableau 13: Répartition par département des enquêtés en fonction de leur opinion sur l'érosion côtière

Département d'enquête sur l'érosion côtière		Erosion côtière une réelle menace pour la population			Total
		ne sait pas	Non	Oui	
Grand-Lahou	Effectif	0	0	60	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	6	1	53	60
	% dans DEPART_EROSI	10,0%	1,7%	88,3%	100,0%
San-Pedro	Effectif	2	0	58	60
	% dans DEPART_EROSI	3,3%	0,0%	96,7%	100,0%
Total	Effectif	8	1	171	180
	% dans DEPART_EROSI	4,4%	0,6%	95,0%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

En fait, les effets néfastes de l'érosion côtière vont du rétrécissement de l'espace villageois habité à l'absorption complète de celui-ci. C'est ce que témoigne ces enquêtés en ces termes *« l'avancé de la mer rétrécit le village »* (homme de 53 ans à Mondoukou sous-préfecture de Grand-Bassam), *« le risque que le village n'existe plus dans quelques années est grand »* (femme âgée 49 ans dans le village de Mondoukou Sous-préfecture de Grand-Bassam), *« Notre village est menacé de disparition »* (homme de 48 ans dans le village d'Azuretty sous-préfecture de Grand-Bassam), et *« c'est ça qui a entraîné la destruction de l'ancienne ville de Lahou »* (homme de 50 ans à Braffedon dans la sous-préfecture de Grand-Lahou), *« la première ville de Grand Lahou a été détruite »* (homme de 49 ans à Kpanda dans la sous-préfecture Grand-Lahou).

2.2.3. Les causes de l'érosion côtière

Dans cet ordre idée, la pensée locale admet que les causes de l'érosion côtière sont de deux ordres : naturel et anthropique. Certains enquêtés attribuent l'érosion côtière à une cause naturelle. A leur avis, la fonte des glaces en est la cause. *« La fonte des glaces augmente le volume de l'eau de la mer. »* (Leader communautaire dans le département de Grand-Bassam).

Pour d'autres l'érosion est causée par les pratiques humaines. *« L'érosion côtière est causée par la saleté que nous jetons dans la mer. Nous constatons que tout ce qui est déchets se retrouve au bord »* (représentante de femmes dans le département de Grand-Bassam). Il y a également les corps humains. *« La mer n'aime pas la saleté surtout les cadavres humains de la noyade ou bien si un corps humain a été jeté dans la mer »*. Au nombre de la responsabilité anthropique, il y a l'extraction du sable de mer.

A Grand-Lahou, l'on pense que l'érosion côtière est liée à l'ensablement de l'embouchure. Cet ensablement est provoqué par les courants contraires : d'un côté le courant de la mer et de l'autre le faible courant du fleuve. Un leader communautaire (à Grand-Lahou) explique *« Il y a un phénomène naturel et permanent sur le Bandama. Il y a deux barrages, or les barrages sont les retenu d'eaux ce qui rend le débit d'eau faible. Or, la mer vient avec le sable et l'eau*

du Bandama n'est pas assez forte pour disperser le sable. Ce qui explique l'ensablement d'où l'érosion côtière » (Leader communautaire, département de Grand-Lahou).

2.2.4. Connaissance des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'érosion côtière

En général, les populations enquêtées ne connaissent pas les acteurs institutionnels que ce soit dans le secteur public comme dans le privé. En effet, la grande majorité des enquêtés (90,6%) ne connaît pas les structures étatiques intervenant dans la lutte contre les effets néfastes de l'érosion côtière. Il en est de même des acteurs privés tel que les ONGs. A ce niveau, il ressort qu'environ 33% en connaissent contre environ 63% qui n'en connaissent pas. Néanmoins les ONGs sont plus connus par les populations que les services étatiques. Ce sont entre autres DHL, DYAMA dans le domaine des aires protégées. En plus de ces ONGs, le projet WACA est le plus connu dans le domaine de l'érosion côtière selon l'avis de 29% des enquêtés.

Tableau 14: Répartition des enquêtés par sous-préfecture en fonction de leurs connaissances des ONG intervenant dans le domaine de l'érosion côtière

Sous-préfecture de l'enquête érosion côtière		Connaissance d'ONG œuvrant dans la lutte contre les effets de l'érosion côtière			Total
		Ne sait	Non	Oui	
Grand-Lahou	Effectif	0	5	55	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	8,3%	91,7%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	8	48	4	60
	% dans DEPART_EROSI	13,3%	80,0%	6,7%	100,0%
San-Pedro	Effectif	0	60	0	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Total	Effectif	8	113	59	180
	% dans DEPART_EROSI	4,4%	62,8%	32,8%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Au niveau des localités côtières, la radio, les leaders communautaires constituent les canaux efficaces pour faire passer les messages de sensibilisation selon l'avis de près de 50% des enquêtés.

2.2.5. Niveau d'information sur les aires protégées

L'enquête portant sur les « aires protégées » révèle 94% des enquêtés ont déjà entendu parler des aires protégées. Ce score est constaté dans chacune des régions d'enquête. A cet effet, il ressort 91,5% à Kong, 93,3% à Abidjan et 96,7% à Grand-Lahou (voir tableau 15).

Tableau 15: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler des aires protégées par département

Département		Déjà entendu parler des aires protégées			Total
		Ne sait pas	Non	Oui	
Abidjan	Effectif	1	1	28	30
	% dans Département	3,3%	3,3%	93,3%	100,0%
Kong	Effectif	0	5	54	59
	% dans Département	0,0%	8,5%	91,5%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	0	2	58	60
	% dans Département	0,0%	3,3%	96,7%	100,0%
Total	Effectif	1	8	140	149
	% dans Département	0,7%	5,4%	94,0%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Ces données peuvent s'expliquer par le fait qu'en général les enquêtés sont des populations riveraines des aires protégées. Dans cette logique, elles ont été exposées à des messages de sensibilisation. Le tableau 26 apporte des précisions sur le(s) moyens par lequel l'information leur est parvenue. A ce propos, certains en ont entendu parler grâce à l'OIPR 45,6%. D'autres en ont entendu parler dans leur entourage (43,6%). Il faut préciser que l'entourage en question a été reçu l'information en général par le biais des sensibilisations menées par l'OIPR (des agents les eaux et forêts).

D'autres encore, c'est au travers des moyens de communication de masse notamment la télévision (4%) et la radio (3,4%).

Tableau 16: Répartition des enquêtés ayant déjà entendu parler des aires protégées par sous-préfecture et selon le canal de communication

Département		Si oui, par quel(s) moyen(s)?					Total
		Entourage	Ne sait pas	OIPR	Radio	TV	
Abidjan	Effectif	18	0	12	0	0	30
	% dans Département	60,0%	0,0%	40,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Kong	Effectif	22	5	30	2	0	59
	% dans Département	37,3%	8,5%	50,8%	3,4%	0,0%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	25	0	26	3	6	60
	% dans Département	41,7%	0,0%	43,3%	5,0%	10,0%	100,0%
Total	Effectif	65	5	68	5	6	149
	% dans Département	43,6%	3,4%	45,6%	3,4%	4,0%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

2.2.6. Définition des aires protégées.

L'enquête a tenté de capter les définitions que les populations donnent aux aires protégées. A ce propos, il est ressorti des définitions mettant l'accent sur l'interdiction des activités anthropiques notamment les pratiques de l'agriculture, de la chasse et de la pêche dans les aires protégées. Voici quelques-unes :

« Les aires protégées sont des zones interdites pour les champs » (homme de 56 ans, aucun niveau d'instruction, à Tieminin dans la sous-préfecture de Kong).

« C'est une réserve pour l'Etat. On n'y chasse pas et on ne cultive pas là-bas » (homme de 45 ans, niveau d'instruction primaire, à Pongala dans la sous-préfecture de Kong).

D'autres définitions font référence à la gestion moderne de l'environnement. L'extrait de discours suivant en est l'illustration. *« C'est une réserve de l'Etat dans laquelle on ne doit ni chasser ni cultiver, ni pêcher, aucune exploitation de quelque nature que ce soit. C'est protégé par l'Etat »* (homme de 63 ans, niveau secondaire, quartier An200 ou Azito MACA commune de Yopougon). Cette définition montre que les aires protégées sont la propriété de l'Etat.

D'autres définitions relèvent le rapport des aires protégées d'avec les générations futures. Les extraits de verbatim qui suivent en sont l'illustration : *« C'est un endroit réservé par l'Etat pour les générations futures »* (homme de 50 ans, niveau d'instruction le primaire à Nandibo 2 dans la sous-préfecture de Grand-Lahou). *« Une réserve c'est pour l'avenir des enfants »* (homme de 50 ans, niveau d'instruction le primaire à Nandibo 1 dans la sous-préfecture de Grand-Lahou). On pourrait déduire que ces définitions mettent relation les aires protégées le développement durable.

Néanmoins, il faut préciser que les populations des villages riveraines de ces espaces sont en général des agriculteurs. Ce qui pourrait expliquer le fait que leurs définitions sont, en général, en rapport avec la pratique de l'agriculture. Ces définitions lèvent un coin du voile sur leur perception.

2.2.7. Les perceptions des aires protégées.

Les enquêtés, de toutes les régions de l'étude, pensent en général (95,3%) que les aires protégées sont d'une importance capitale (voir tableau 27). Pour ces enquêtés, elles ont un impact positif sur le climat. Les aires protégées favorisent la pluviométrie, *« elles donnent de l'air frais et permettent les visites touristiques »* (homme de quartier An200 ou Azito MACA commune de Yopougon). Les aires protégées participent à la protection de certaines *« espèces animales et d'arbres qu'on ne connaît pas et qui risquent de disparaître »*.

« C'est un espace qui permet la protection des animaux en voie de disparition » (homme d'une cinquantaine d'année ayant le niveau supérieur à Nadibo 2 dans la sous-préfecture de Grand Lahou) ; *« les aires protégées permettent d'avoir la pluie et de protéger les animaux »*

Mais quelques personnes méconnaissent l'importance de ces espaces. Cette catégorie de personnes se recrute en général dans le département de Kong (soit 04 personnes sur 7).

Tableau 17: Répartition par département des enquêtés selon la valeur accordée aux aires protégées

Département		Est-ce que les aires protégées sont importantes ?		Total
		Ne sais pas	Oui	
Abidjan	Effectif	2	28	30
	% dans Département	6,7%	93,3%	100,0%
Kong	Effectif	4	55	59
	% dans Département	6,8%	93,2%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	1	59	60
	% dans Département	1,7%	98,3%	100,0%
Total	Effectif	7	142	149
	% dans Département	4,7%	95,3%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

2.2.8. Connaissance de mécanismes ou des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la protection des aires protégées.

2.2.8.1. Connaissance de mécanisme endogène de gestion et de protection des aires protégées

A la question « Existe-t-il un mécanisme endogène des aires protégées », c'est seulement 12,8% des enquêtés qui ont répondu par l'affirmative. La grande majorité de ces derniers sont comptés au nombre des enquêtés de Grand Lahou. En fait, 25% des enquêtés de ce département affirment qu'il existe un mécanisme endogène de protection des aires protégées. Ainsi, à Nandibo 1 et Nandibo 2, il a été noté l'existence d'un comité villageois de surveillance qui fait des rapports à l'OIPR. Ce comité mène des actions de sensibilisation auprès des populations riveraines. Ces sensibilisations « *rappellent aux populations qu'il ne faut s'introduire dans le parc* » (homme de 55 ans à Nandibo1 dans la sous-préfecture de Grand-Lahou).

Mais, la grande majorité des enquêtés toutes les régions (87,2%) affirment n'ayant aucune connaissance de l'existence d'un mécanisme endogène de gestion des aires protégées (voir tableau 18).

Tableau 18: Répartition des enquêtés selon leur connaissance de l'existence de mécanisme endogène de gestion des aires protégées

Département		Existence d'un mécanisme endogène de gestion des aires protégées			Total
		Ne sait pas	Non	oui	
Abidjan	Effectif	1	29	0	30
	% dans Département	3,3%	96,7%	0,0%	100,0%
Kong	Effectif	3	52	4	59
	% dans Département	5,1%	88,1%	6,8%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	2	43	15	60
	% dans Département	3,3%	71,7%	25,0%	100,0%
Total	Effectif	6	124	19	149
	% dans Département	4,0%	83,2%	12,8%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

2.2.8.2. Connaissance des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la protection des aires protégées.

Environ 81% des personnes interrogées affirment connaître au moins service de l'Etat intervenant dans le domaine des aires protégées contre environ 17%. Ceux qui s'inscrivent dans la dernière catégorie sont du département de Kong, car sur 25 personnes dans l'ensemble des régions ayant répondu par la négative l'on y dénombre 19. Spécifiquement dans la sous-préfecture, ce sont 19 enquêtés sur 59. Et en général les acteurs ont cité l'OIPR et/ou es agents des eaux et forêts d'abord ensuite les sous-préfets.

Tableau 19 : Répartition des enquêtés par département et selon leur connaissance de d'acteur institutionnel intervenant dans le domaine des aires protégées

Département		Connaissance d'un(des) service(s) de l'Etat intervenant dans la protection des aires protégées			Total
		Oui	Non	Ne sais pas	
Abidjan	Effectif	24	5	1	30
	% dans Département	80,0%	16,7%	3,3%	100,0%
Kong	Effectif	38	19	2	59
	% dans Département	64,4%	32,2%	3,4%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	59	1	0	60
	% dans Département	98,3%	1,7%	0,0%	100,0%
Total	Effectif	121	25	3	149
	% dans Département	81,2%	16,8%	2,0%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

2.3 Attitude en rapport avec les aires protégées et l'érosion côtière

2.3.1. Attitude en rapport avec l'érosion côtière

2.3.1.1 Attitude en rapport avec la satisfaction liée à la gestion de l'érosion côtière

La grande majorité (80% soit 144 sur 180 personnes) des habitants des côtes enquêtées expriment une insatisfaction quant à la gestion de l'érosion par les institutions.

Tableau 20: Répartition des enquêtés par département en fonction de leur avis sur la gestion de la question de l'érosion côtière

Département de l'enquête érosion côtière		Satisfait de la gestion des institutions de la question de l'érosion côtière			Total
		Ne sait	Non	oui	
Grand-Lahou	Effectif	10	32	18	60
	% dans DEPART_EROSI	16,7%	53,3%	30,0%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	3	53	4	60
	% dans DEPART_EROSI	5,0%	88,3%	6,7%	100,0%
San-Pedro	Effectif	1	59	0	60
	% dans DEPART_EROSI	1,7%	98,3%	0,0%	100,0%
Total	Effectif	14	144	22	180
	% dans DEPART_EROSI	7,8%	80,0%	12,2%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Le sentiment d'insatisfaction est renforcé par la qualité des relations avec les structures (Etatique, privée) de gestion des effets néfastes de l'érosion côtière. Les tableaux 21 et 22 et permettent d'avoir une idée de ces relations.

2.3.1.2 Attitude en rapport avec le type de relation liant les structures institutionnelles et les communautés du littoral

Dans le tableau 21, à la question « *Comment qualifiez-vous la relation entre votre communauté et les structures étatiques qui interviennent dans la protection de l'aire protégée de votre localité ?* », la grande majorité des enquêtes de toutes les régions (régions, sous-préfectures) déclare ne rien savoir sur cela.

Néanmoins, à Grand Lahou, environ 12% des enquêtés (soit 7 sur 59 personnes interrogées) pensent qu'il existe une relation de type collaboratif.

Tableau 21: Répartition des enquêtés par département en fonction de la qualité des relations des communautés avec les structures étatiques de gestion de l'érosion côtière

		Type de relation entre la communauté et les structures étatiques intervenant dans la lutte contre de l'érosion côtière					Total
		Ne sont pas impliqués dans la gestion de l'aire protégée	On envoie les informations, mais nous n'échangeons /ne communiquons pas	Rapport conflictuel	Relation de collaboration	Ne sais pas	
Département de l'enquête érosion côtière							
Grand-Lahou	Effectif	0	0	2	7	50	59
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	0,0%	3,4%	11,9%	84,7%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	1	4	1	3	1	10
	% dans DEPART_EROSI	10,0%	40,0%	10,0%	30,0%	10,0%	100,0%
San-Pedro	Effectif	0	0	0	0	60	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Total	Effectif	1	4	3	10	111	129
	% dans DEPART_EROSI	0,8%	3,1%	2,3%	7,8%	86,0%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

En effet, certaines populations enquêtées dénoncent leur exclusion dans la gestion de la côte par ces institutions. « *C'est la police maritime qui s'en charge. Elle a déterminé une servitude qui est d'environ 100 mètres. Elle nous chasse sur nos plages et on ne peut même pas faire une petite activité pour avoir un peu d'argent* ». Quand bien même associés à cette gestion, d'autres estiment que les instructions ne sont suivies d'aucune mesure d'accompagnement. « *Nous avons mis une brigade de surveillance de la plage que la jeunesse gère de jour comme la nuit pour empêcher le ramassage de sable. Et les jeunes ne sont pas encouragés financièrement dans cette protection. Aussi, il y a le coût élevé des chargements du sable (90 000 FCFA) en provenance des lagunes* ».

. En questionnant la qualité de la relation entre les communautés et les ONGs, il ressort 70% n'en savent rien. Mais de façon spécifique, dans le département de Grand Lahou en général, 81,7% des enquêtés de ce département (c'est-à-dire 49 personnes sur 59) notent « une relation de collaboration.

Tableau 22: Répartition des enquêtés par département en fonction de la qualité des relations des communautés avec les ONGs intervenant dans la gestion de l'érosion côtière

Département de l'enquête érosion côtière		Type de relation entre la communauté et les ONGs intervenant dans la protection dans la lutte contre de l'érosion côtière				Total
		Pas de communication	Rapport conflictuel	Relation de collaboration	Ne sais pas	
Grand-Lahou	Effectif	0	0	49	11	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	0,0%	81,7%	18,3%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	1	0	4	0	5
	% dans DEPART_EROSI	20,0%	0,0%	80,0%	0,0%	100,0%
San-Pedro	Effectif	0	1	0	59	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	1,7%	0,0%	98,3%	100,0%
Total	Effectif	1	1	53	70	125
	% dans DEPART_EROSI	0,8%	0,8%	42,4%	56,0%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

2.3.2. Attitude en rapport avec les aires protégées

2.3.2.1 Attitude en rapport avec la satisfaction liée à la gestion des aires protégées

Contrairement à l'enquête sur l'érosion côtière, il ressort en général que les populations riveraines des aires protégées interrogées sont satisfaites du mode de gestion de ces espaces par les institutions étatique. En effet, le plus petit taux de satisfaction dans les régions se situe à 88,1% (département de Kong). Le district d'Abidjan et le département enregistrent respectivement 90% et 91,7%.

Tableau 23: Répartition des enquêtés par département selon la satisfaction liée au mode de gestion des aires protégées par les institutions étatiques

			Satisfaction liée au mode de gestion des aires protégées par les institutions étatiques			Total
			Ne sait pas	Non	Oui	
Département	Abidjan	Effectif	1	2	27	30
		% dans Département	3,3%	6,7%	90,0%	100,0%
	Kong	Effectif	2	5	52	59
		% dans Département	3,4%	8,5%	88,1%	100,0%
	Grand-Lahou	Effectif	2	3	55	60
		% dans Département	3,3%	5,0%	91,7%	100,0%
Total		Effectif	5	10	134	149
		% dans Département	3.4%	6.7%	89.9%	100.0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

2.3.2.2 Attitude en rapport avec le type de relation liant les structures institutionnelles et les communautés riveraines des aires protégées de l'étude.

En général, les populations riveraines relèvent qu'il y a une collaboration entre leurs communautés et les structures étatiques de gestion des aires protégées, mais à des taux variables. En effet, à Grand Lahou 98,3% des enquêtés ont qu'il y a une bonne collaboration. On peut déduire sans ambages qu'elles sentent impliquer dans la gestion de leur localité. Alors que ce qui n'est pas vraiment le cas chez les riverains des parcs du Banco et de la Comoé. Les relations sont mitigées. Car Abidjan, 40% déclarent qu'il y a une collaboration entre la communauté et les structures de gestion du Parc du Banco contre 33,3% qui estiment qu'ils ne sont pas impliqués. Contrairement à Abidjan, c'est 57,6% des riverains du Parc de Comoé qui estiment qu'ils ne sont pas impliqués contre 40,7% qui notent une collaboration.

Tableau 24: Répartition des enquêtés par département en fonction de la qualité des relations des communautés avec les structures étatiques intervenant dans la gestion des parcs de leurs localités

			Type de relation entre la communauté et les structures étatiques intervenant dans la protection de l'aire protégée de la localité			Total
				Collaboration	Communauté pas impliquée	
Département	Abidjan	Effectif	8	12	10	30
		% dans Département	26,7%	40,0%	33,3%	100,0%
	Kong	Effectif	1	24	34	59
		% dans Département	1,7%	40,7%	57,6%	100,0%
	Grand-Lahou	Effectif	1	59	0	60
		% dans Département	1,7%	98,3%	0,0%	100,0%
Total		Effectif	10	95	44	149
		% dans Département	6.7%	63,8%	29,5%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Depuis l'arrivée de l'OIPR, il y a une nette amélioration au niveau de la protection de ces aires. En effet, l'on relève de moins en moins d'infiltrations. L'OIPR et ses partenaires initient des actions de collaborations avec les populations riveraines.

Cependant, certaines populations comme celles de Yopougon Azito MACA, se trouvent isolées de la forêt du banco par une clôture munie de barbelés en ralentissant ainsi les activités délictueuses de certains individus. *« Avant la clôture, certains individus rentraient dans la forêt pour la drogue, la chasse, le bois de chauffe ou encore pour des plantes médicinales. Il y a d'autres qui portaient enterrer leurs morts. Aujourd'hui, nous ne voyons plus trop tout ça là »* (Membre de la jeunesse de An 2000 ou Yopougon Azito MACA). Toutefois, cette clôture a entraîné de nouveaux problèmes tels que les inondations et les conflits dans le quartier. *« C'est vrai que la clôture empêche les infiltrations dans la forêt. Mais, elle empêche aussi les eaux de pluie de ruisseler vers la forêt et ça crée des inondations ici. Tel ménage essaie de faire évacuer l'eau stagnante devant sa cour comme il n'y a pas de caniveaux l'eau devant la*

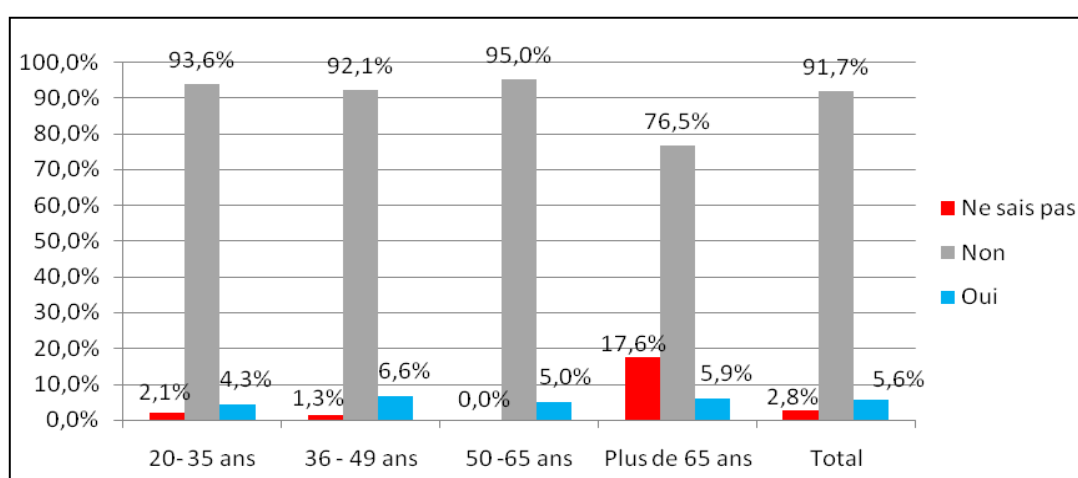
cour de quelqu'un ça devient palabre » (Leader communautaire de An 2000 ou Yopougon Azito MACA).

2.4. Pratique en rapport avec l'érosion côtière et les aires protégées

2.4.1. Pratiques en rapport avec l'érosion côtière

De manière générale, les populations enquêtées des côtes ne considèrent pas l'érosion côtière comme une menace. C'est pourquoi elles restent mutiques face à ce phénomène en ignorant les mécanismes de gestion (graphique 1). Mais, par endroit comme à Grand-Lahou, cela suscite une grande inquiétude à cause de la destruction de certains édifices.

Graphique 1: Connaissance de mécanismes endogènes de gestion des aires protégées



Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Le graphique 1 indique que 91,7 % des enquêtés disent n'avoir pas des mécanismes endogènes de lutte contre l'érosion côtière. Cependant, 8,3% de cette même population en a connaissance. Parmi ceux-ci, les jeunes dont l'âge varie entre 20 à 35 ans sont mieux représentés (20%). Par conséquent, les populations enquêtées dont l'âge est de 36 ans et plus ont connaissance de l'existence des mécanismes endogènes de lutte contre l'érosion côtière. *« Nous savons tous que la mer avance et pour lutter contre cette avancée, on plante les cocotiers pour rendre la terre un peu dure. Quand la mer fait tomber des cocotiers, on les remplace par des nouveaux plants. C'est ça seulement on peut faire ».* L'avancée de la mer sur les côtes a favorisé l'émergence de pratiques résilientes comme le déplacement des populations vers de nouvelles terres parfois loin des côtes. *« Quand la mer avance qu'on ne peut plus rien faire, nous on recule. Nous on a qu'elle moyen pour lutter contre la mer ? Je pense bien qu'il n'y en a pas à notre niveau ».* Toutefois, les témoignages recueillis sont unanimes sur le fait que les populations continuent de se soulager en bordure de mer.

Il ressort de cette analyse que les pratiques endogènes des populations face à l'érosion côtière sont essentiellement le planting de cocotier et la migration des victimes vers d'autres espaces plus sécurisés.

2.4.2. Pratiques en rapport avec les aires protégées

Généralement, les populations qui vivent autour des parcs ne disposent pas de mécanismes endogènes de gestion de ces aires protégées. Cet acte pour elles relève de la compétence de l'OIPR qui est mieux outillé pour assurer la protection de ces aires. *« Pour la protection de ces parcs, l'OIPR et des ONGs viennent ici pour sensibiliser les populations à l'adoption de comportements éco-citoyens. Je pense que ces campagnes de sensibilisation contribuent énormément au dynamisme de la perception de ces populations sur ces aires protégées ».*

En effet, le degré d'interconnexion entre les acteurs (populations locales, associations, élus, industriels), le degré de connaissance qu'ont les populations des services autour de ces parcs, de la perception de ces services et la confiance envers les institutions sont des facteurs d'appréciation de la coopération entre ces acteurs et la coordination de ces aires. Les témoignages recueillis sont unanimes sur le fait que les populations continuent de se soulager aux alentours des aires protégées ainsi que dans « des sachets » qui sont, par la suite, jetés à l'emporte-pièce en bordure de mer et des aires protégées. Ces témoignages confirment le phénomène de la divagation des animaux et de l'émergence de l'orpaillage dans les aires protégées et la mauvaise pratique agricole.

2.5. Niveau d'accès aux ressources naturelles et aux moyens de production

2.5.1. Erosion côtière

Dans les régions concernées par l'érosion côtière, la plupart des activités agricoles ne bénéficient d'aucun soutien en vue de l'amélioration des productions. Dans ces zones, 96,1% de la population enquêtée affirme n'avoir jamais reçu de soutien dans ce sens. Concernant les crédits, c'est 95,6% d'enquêtés qui n'en ont jamais bénéficié. A propos des conseils, plus de la moitié ont répondu la négative (60,6%). Néanmoins, 23,9% ont déjà bénéficié des conseils pour l'amélioration des productions agricoles. Les tableaux 25, 26 et 27 en sont l'illustration.

En tout état de cause, les activités agricoles sur ces côtes sont organisées autour des cultures industrielles telles que le cocotier, le palmier à huile et l'hévéa, d'une part et autour du manioc comme culture vivrière d'autre part. Les cultures industrielles sont essentiellement pratiquées par les hommes tandis que les femmes s'investissent plus dans la transformation artisanale du coco (huile) et du manioc (attiéké).

Tableau 25: Répartition par département des enquêtés érosion côtière ayant déjà reçu des moyens pour améliorer votre production

Département de l'enquête érosion côtière		Avoir déjà reçu des moyens pour améliorer votre production		Total
		Pas de réponse	non	
Grand-Lahou	Effectif	5	55	60
	% dans DEPART_EROSI	8,3%	91,7%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	2	58	60
	% dans DEPART_EROSI	3,3%	96,7%	100,0%
San-Pedro	Effectif	0	60	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	100,0%	100,0%
Total	Effectif	7	173	180
	% dans DEPART_EROSI	3,9%	96,1%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 26: Répartition par département des enquêtés érosion côtière ayant déjà obtenu un prêt

Département de l'enquête érosion côtière		Avoir déjà obtenu un crédit		Total
		Pas de réponse	Non	
Grand-Lahou	Effectif	4	56	60
	% dans DEPART_EROSI	6,7%	93,3%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	4	56	60
	% dans DEPART_EROSI	6,7%	93,3%	100,0%
San-Pedro	Effectif	0	60	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	100,0%	100,0%
Total	Effectif	8	172	180
	% dans DEPART_EROSI	4,4%	95,6%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 27: Répartition par département des enquêtés érosion côtière ayant déjà reçu des conseils pour améliorer votre production

Département de l'enquête érosion côtière		Avoir déjà reçu des conseils pour améliorer votre production			Total
		Pas de réponse	Non	Oui	
Grand-Lahou	Effectif	13	15	32	60
	% dans DEPART_EROSI	21,7%	25,0%	53,3%	100,0%
Grand-Bassam	Effectif	15	42	3	60
	% dans DEPART_EROSI	25,0%	70,0%	5,0%	100,0%
San-Pedro	Effectif	0	52	8	60
	% dans DEPART_EROSI	0,0%	86,7%	13,3%	100,0%
Total	Effectif	28	109	43	180
	% dans DEPART_EROSI	15,6%	60,6%	23,9%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

L'amélioration des productions agricoles dans la zone côtière est majoritairement soutenue par les coopératives. En effet, 74,4 % des populations enquêtées soutiennent avoir bénéficié de conseils des coopératives. A cela s'ajoute l'accompagnement de l'ANADER (22,2 %). Dans cet accompagnement plus de deux tiers (2/3) des femmes sont affiliés à des coopératives et un dixième (1/10) d'entre elles à l'ANADER. Les hommes pour la plupart (plus de 2/3) sont également affiliés à des coopératives, tandis que 23,3 % à l'ANADER. Ces proportions élevées des bénéficiaires des appuis coopératifs traduisent la proximité de ces populations aux coopératives. Ces coopératives sont généralement créées et gérées par les populations elles-mêmes. « *Dans nos coopératives, nous bénéficions des intrants à crédits, qu'on paie un peu, un peu selon nos ventes. Aussi, on nous donne des crédits en cas de problèmes qu'on paie aussi un peu, un peu* ». Les proportions d'appuis moindres de l'ANADER s'expliquent par la vaste étendue du secteur de couverture de cette structure étatique. Ainsi, elle se trouve confrontée à des difficultés d'effectifs et de moyens d'interventions. « *L'ANADER est bon, mais quand on a besoin d'eux on ne les voit pas. Si les agents doivent intervenir dans ton champ ou même simplement pour des conseils, il faut attendre plusieurs jours voir des semaines* ». Par ailleurs, il est bon de relever que cette structure opère selon deux services : le service privé et le service public. Quant au service public, il dépend du financement de l'Etat. Mais en général, ce service souffre d'insuffisance de ressources.

2.5.2. Aires protégées

Les populations agricoles, dans la grande majorité, autour des aires protégées ne bénéficient pas d'appui ni matériel ni financier. Ainsi concernant les appuis matériels, ce sont 87,2% des enquêtés qui n'ont bénéficié d'appui matériel. Au niveau des prêts/crédits, 92,6% qui n'en ont jamais bénéficié.

Tableau 28 : Répartition par département des enquêtés ayant déjà reçu des moyens pour améliorer votre production

Département d'enquête des aires protégées		Avoir déjà reçu des moyens pour améliorer votre production			Total
		Pas de réponse	Non	Oui	
Abidjan	Effectif	5	25	0	30
	% dans Département	16,7%	83,3%	0,0%	100,0%
Kong	Effectif	1	50	8	59
	% dans Département	1,7%	84,7%	13,6%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	1	55	4	60
	% dans Département	1,7%	91,7%	6,7%	100,0%
	Effectif	7	130	12	149
	% dans Département	4,7%	87,2%	8,1%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 29: Répartition par département des enquêtés ayant déjà obtenu un prêt

Département d'enquête des aires protégées		Avoir déjà obtenu un crédit			Total
		Pas de réponse	Non	Oui	
Abidjan	Effectif	1	29	0	30
	% dans Département	3,3%	96,7%	0,0%	100,0%
Kong	Effectif	1	52	6	59
	% dans Département	1,7%	88,1%	10,2%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	2	57	1	60
	% dans Département	3,3%	95,0%	1,7%	100,0%
Total	Effectif	4	138	7	149
	% dans Département	2,7%	92,6%	4,7%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 30 : Répartition par département des enquêtés ayant déjà reçu des conseils pour améliorer votre production

Département d'enquête des aires protégées		Avoir déjà reçu des conseils pour améliorer votre production			Total
			Non	Oui	
Abidjan	Effectif	12	18	0	30
	% dans Département	40,0%	60,0%	0,0%	100,0%
Kong	Effectif	2	5	52	59
	% dans Département	3,4%	8,5%	88,1%	100,0%
Grand-Lahou	Effectif	3	3	54	60
	% dans Département	5,0%	5,0%	90,0%	100,0%
Total	Effectif	17	26	106	149
	% dans Département	11,4%	17,4%	71,1%	100,0%

Source : Base de données Baseline projet BENKADI 2021

Tableau 31: Récapitulatifs portant sur les indicateurs avec les données de références

Indicateurs	Données de référence captées	Description
Nombre d'acteurs (Etat- Secteur Privé-communautés à la base et société civile) des zones du projet qui interviennent et interagissent dans le domaine de la gestion de l'érosion côtière et dans la préservation des aires protégées	<u>Erosion côtière</u> -9 <u>Aires protégées</u> - 10	- Préfets, - Sous-préfets, - OPIR, - Dozo, - Orpailleurs clandestins ; - Chef de terre, - CCM - Chef de village & notabilité, - ONG - LA POLICE MARITIME - Ministères (environnement & salubrité)
Niveau d'information et de connaissance des acteurs dans leurs différents secteurs d'activités notamment ceux ayant un lien avec l'érosion côtière et la préservation des aires protégées	<u>Erosion côtière</u> - Corps Etatiques 99,9% - Communauté : 23,2% <u>Aire protégée</u> - Dozo : 24,6% - Orpailleurs : 12,9% - Corps Etatiques : (99,9%) - Communauté : 19,5%	- Les constats laissent apparaître que la majorité de la population (communauté, Dozo, orpailleurs) ont une faible connaissance des effets, de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.
Niveaux de connaissances par catégorie d'acteurs ainsi que les pratiques, les attitudes favorables, défavorables ou résistantes à corriger en lien avec la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées	<u>Erosion côtière & Aire protégée</u> - 86,3% (femme) - 93,8% (homme)	- En termes de pratique, les témoignages recueillis sont unanimes sur le fait que les populations continuent de se soulager en bordure de mer, aux alentours des aires protégées ainsi que dans « des sachets » qui sont, par la suite, jetés à l'emporte-pièce en bordure de mer et des aires protégées. Ces témoignages confirment le phénomène de la divagation des animaux et de l'émergence de l'orpaillage dans les aires protégées. En outre, le constat est que les communautés ne prennent pas d'initiatives pour faire face à la dégradation des aires

		protégées et à l'érosion côtière. Selon les propos de certaines personnes ressources, il semble s'être ancré dans les consciences, une attitude attentiste qui consiste à « tendre éternellement la main aux organisations humanitaires ».
Niveau des lacunes en matière de capacités des acteurs à faire face à l'érosion côtière et à la dégradation des aires protégées	- 67,6% (érosion côtière) - 53,34% (Aires protégées)	- Plus de 50% des enquêtés affirment l'incapacité des différents acteurs face à l'érosion côtière et à la dégradation des aires protégées.
Nombre de partenariats signés avec des universités et les centres de recherche pour renforcer l'expertise des OSC dans la production d'évidences sur la préservation des zones protégées et les effets de l'érosion côtière sur les populations riveraines entre 2012 et 2021	- 02	- Faible niveau de partenariat avec les universités et centres de recherche.
Nombre de communautés locales, d'OSC, d'autorités, du secteur privé et de populations riveraines renforcés en lobbying et en plaidoyer en matière de préservation des aires protégées, d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière entre 2012 et 2021.	- 14	- Bien apprécier au niveau de l'érosion côtière.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DE POUVOIR

L'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées reposent sur un système de catégories d'acteurs clés. Ces acteurs peuvent avoir une capacité d'embarrasser ou accompagner les politiques de gestion élaborées à cet effet. Dans ce chapitre sont présentés, sous une forme analytique, les acteurs impliqués dans l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées dans les localités d'enquête. L'identification de ces catégories d'acteurs s'attarde sur la dynamique des rapports d'influence ou de pouvoir pouvant compromettre l'enjeu de la gestion participative. De même, elle mobilise les connaissances, aptitudes et pratiques (CAP) des acteurs dans les différents domaines structurant le cadre de vie en général ainsi qu'un commentaire sur les arrangements sociaux informels, traditionnels ou religieux.

4.1- Délimitation du système d'analyse

Le pouvoir qui existe dans toute communauté humaine doit d'abord être compris comme une relation incarnée par un groupe « porteur » qui trouve un « support » dans la communauté dont elle vise à infléchir la destinée, soit en élaborant un idéal à réaliser soit de façon plus pragmatique, en contraignant l'effectivité de son devenir. Il n'est ni une capacité institutionnelle et politique de la communauté globale ni une simple relation asymétrique stabilisée. La relation de pouvoir donne inmanquablement des limites, mais son exercice n'inclue ni n'exclue nécessairement la violence, laquelle est seulement une de ses stratégies possibles. L'action, la norme, la volonté et l'identité que ceux sur lesquels il s'exerce voient se transformer, permettent de penser les niveaux ou espaces de manifestation du pouvoir. Ainsi l'exploitation de la littérature sur le projet BENKADI laisse-t-il entrevoir que les différents niveaux de pouvoir s'établissent ou fonctionnent selon deux grands niveaux d'analyses sociologiques. Ce sont entre autres le niveau macro-social et le niveau méso-social.

Les niveaux d'analyse se situent au niveau macro-social avec l'implication des acteurs au niveau méso-social. En effet, le centre de prise de décision dans le champ des changements se localise au niveau de l'exécutif et législatif. Les acteurs qui se trouvent au centre sont les Ministères techniques et leurs Directions, l'OIPR, l'ANADER, l'Assemblée Nationale et la société civile. Les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes et les ONGs sont à la périphérie du noyau décisionnel.

Au niveau communal ou local, les acteurs de développement en occurrence les mutuelles de développement, les associations de jeunesse, les associations féminines sont sous la hiérarchie et sont des preneurs dans la plupart des cas. En matière des changements climatiques, les autorités locales se préoccupent peu des actions à mener dans le cadre de la gestion des effets des changements climatiques. En dehors des efforts, du reste, insuffisants en faveur de l'atténuation et de l'adaptation des effets des changements climatiques, l'engagement des collectivités territoriales en la matière se limitent, pour l'essentiel à des actions de sensibilisation, de médiation et de suivi à travers les comités de suivi départementaux. Le constat majeur est que l'engagement des collectivités territoriales est le plus souvent suscité et soutenu par les organismes humanitaires, les ONGs ou les partenaires au développement à

travers les projets et programmes. La gestion peut aussi être déléguée par le gouvernement à un acteur tiers, mais c'est toujours lui qui en assume la responsabilité.

La principale préoccupation de cette analyse concerne l'amélioration de la participation des différentes couches de la société en particulier les femmes, les jeunes, les adolescent-e-s, les notabilités et les personnes handicapées dans le processus de prise de décisions relatif aux changements climatiques.

En réalité, la relation de pouvoir pour la gestion des aires protégées ainsi que l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière devraient être participatif. Mais, de l'avis des communautés, les principes de gestion participative ne sont en réalité quasiment pas mis en œuvre dans les différentes localités visitées pour au moins une raison majeure : les communautés rencontrées estiment que les acteurs décisionnels interviennent avec un pouvoir de domination, autoritaire et non inclusif sur un espace qui leur appartient puisqu'elles sont les propriétaires terriens. Dans la conscience locale des différentes communautés visitées, elles sont les propriétaires authentiques des aires protégées, source de protection de leurs descendants. Il apparaît donc progressivement une « remise en question » du rôle central des acteurs logés dans le niveau macro comme seul détenteur du pouvoir de décision et l'instauration de processus favorisant la multiplication des acteurs prenant part aux processus de décision sur les ressources naturelles. Il est aussi question de renforcer les capacités résilientes de ces couches particulières dans un environnement où des ressources productives sont menacées. Les actions seront orientées vers la sensibilisation, la prise de conscience et l'incitation à participer et à se faire entendre lors des discussions ou concertations sur les défis relatifs aux changements climatiques.

Sur la base de ce constat, force est de constater que le contexte actuel n'est pas favorable à un auto-changement de la communauté principalement du fait de la structuration sociale et l'irréductibilité des différentes communautés et les pouvoirs politiques qui semblent réservés dans l'association des autres forces vives pour des décisions participatives. Les informations sont obtenues auprès d'un groupe très varié et impliquent les acteurs exerçant une activité en rapport avec l'agriculture, la pêche, l'élevage, la foresterie, l'orpillage, le braconnage, l'environnement, etc. Ainsi, l'adhésion de tous les acteurs concernés, quel que soit le niveau (macro ou méso) par les questions climatiques constitue un facteur d'atteinte des objectifs du projet BENKADI. Toutefois, la mobilisation de la communauté et la recherche de l'appui institutionnel se positionnent également comme un principe de réussite des interventions.

4.2- Acteurs impliqués dans le système d'analyse

L'analyse de la délimitation du système a permis de relever des acteurs dotés d'une influence sociale et pouvant induire un changement négatif ou positif sur les mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les différentes localités à l'étude. Les acteurs sensiblement homogènes au niveau des aires protégées et de l'érosion côtière sont logés, pour la plupart au niveau méso-social, avec une faible influence vis-à-vis des acteurs logés dans le niveau macro-social.

Les observations et enquêtes ménages dans les localités visitées ; les entretiens individuels avec différents acteurs et les discussions de groupe ont permis de conclure que les défis en matière de gestion, d'atténuation ou d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques varient suivant les réalités sociales de chaque localité.

Ainsi, au niveau local, les acteurs mobilisent les ressources symboliques propres à leur réalité sociale tout en tenant compte de la politique nationale liée à cet enjeu environnemental. Il faut dire que cet enjeu d'adaptation climatique est complexe et est sous-tendu par des logiques d'intérêts divergents qui mobilisent l'intervention d'une pluralité d'acteurs locaux dans la prise de décision.

Au niveau local, on peut citer, la mairie, les cadres de concertation communale, les projets de développement orientés vers le domaine d'adaptation aux changements climatiques, le Comité de gestion locale, les leaders communautaires, les réfractaires à la loi forestière (les infiltrées agriculteurs, les braconniers, les orpailleurs), les Gestionnaires des parcs et les structures partenaires (OIPR,

, Eaux et Forêts...), l'ANADER, les organisations de la société civile, les ONGs et les Cellules Civilo-Militaire (CCM). Ces acteurs interagissent pour la prise de décision d'adaptation ou d'atténuation aux effets de l'érosion côtière et de la protection des aires protégées. La quasi-totalité de ces acteurs est inscrite dans un système d'interactions tantôt verticales tantôt horizontales. Dans cette dichotomie d'interaction, la majorité d'entre eux dépendent en priorité d'autres acteurs au niveau national.

Par exemple, les CCM sont chargés de poser des actions pratiques sur le terrain sur la base des orientations nationales en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques. Le représentant du CCM du département de Kong ne dit pas autre chose lorsqu'il dit « *nous sommes une structure de l'Etat, depuis quelques années, nous menons des actions pratiques pour la sécurité humaine dans notre département. Toutes nos actions tiennent compte des priorités de l'Etat en occurrence du CNS* ». En outre, les collectivités territoriales (Préfet, Conseil Régional, Mairie, etc.) sont chargées de tenir compte des politiques nationales de l'état dans la planification des projets et programmes au niveau communal. Les orientations stratégiques des Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, des ressources animales, des eaux et forêts et de la pêche, de l'urbanisation, de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD) par exemple sont largement adoptées dans l'élaboration, la planification et le suivi des projets de développement. Le tableau ci-dessous donne la catégorisation des acteurs ainsi que leur niveau d'influence dans le processus d'adaptation aux effets des changements climatiques.

➤ **Liste des acteurs clés identifiés.**

Acteur 1 : Gestionnaires et structures partenaires (OIPR, Eaux et Forêts, CIAPOL, police martine) ;
 Acteur 2 : Autorités locales (Préfets, Sous-Préfets, Conseils Régionaux, Mairies, MINEDD) ;
 Acteur 3 : Exploitants agricoles, les OPA ;
 Acteur 4 : Comité de gestion locale ;
 Acteur 5 : Les CCM (Cellules Civilo-militaires) ;
 Acteur 6 : Les réfractaires à la loi forestière (infiltrées, chasseurs Dozo, agriculteurs, braconniers, orpailleurs) ;
 Acteur 7 : Les leaders communautaires (chefs de villages et de communautés)
 Acteur 8 : ONGs, organisations de la société civile (ONG vision verte...)
 Acteur 9 : Projets/ programmes ;
 Acteur 10 : Organisations religieuses et traditionnelles ;
 Acteur 11 : ANADER (structure proche des communautés rurales dans le renforcement de la résilience agricole face aux suicide écologiques) ;
 Acteur 12 : Chef des communautés Allogènes & Allochtones (occupants des aires protégées à des fins économiques).

Tableau 32 : Présentation des acteurs de la thématique "Aires protégées"

Aires protégées
Gestionnaires du parc et structures partenaires (OIPR, Eaux et Forêts)
Autorités locales (Préfet, Sous-Préfet, Conseil Régional, Mairie, MINEDD)
Exploitants agricoles, les OPA
Comité de gestion locale

Les CCM (Cellules Civilo-militaires)
Les réfractaires à la loi forestière (infiltrées, chasseurs Dozo, agriculteurs, braconniers, orpailleurs),
Les leaders communautaires (chef de village, communauté)
ONGs, organisations de la société civile (ONG vision verte...)
Projet/ programme
Organisations religieuses et traditionnelles
ANADER
Chef des communautés Allogènes & Allochtones (occupants des aires protégées à des fins économiques)

Tableau 33 : Présentation des acteurs de la thématique "érosion côtière"

Erosion côtière
CIAPOL, police martine
Autorités locales (Préfet, Sous-Préfet, Conseil Régional, Mairie, MINEDD)
Comité de gestion locale
Les CCM (Cellules Civilo-militaires)
Les leaders communautaires (chef de village, communauté)
ONGs, organisations de la société civile
Chef des communautés Allogènes & Allochtones (occupants des aires protégées à des fins économiques)
Projet/ programme
Organisations religieuses et traditionnelles

Tableau 324: Catégorisation des acteurs et niveau d'influence dans l'adaptation aux effets des changements climatiques

Acteurs	Intérêt	Position par rapport au projet BENKADI	Niveau d'influence politique (décision)	Influence (positive / négative) et ressources disponibles et utilisées
Acteur 1 : Gestionnaires et structures partenaires (OIPR Eaux et Forêts, CIAPOL,) (parc & érosion)	Préservation des aires protégées en vue de la conservation de la biodiversité	Alliés	Régional, Départemental et local	Les gestionnaires des parcs ont une influence positive sur le projet BENKADI. En effet, ces structures détiennent les ressources politiques, techniques pour induire un changement durable. Cependant, les ressources matérielles de ces structures sont limitées pour garantir un changement réel.
Acteur 2 : Autorités locales (Préfets, Sous-Préfets, Conseil Régional, Mairie, MINEDD)	Restaurer l'autorité de l'Etat. Sanctionner tous les délinquants saisis dans le parc. Elles sont les acteurs principaux au niveau local qui définissent et planifient les priorités de développement et d'adaptation. Leur intérêt demeure la préservation des aires protégées, la conservation de la biodiversité, le renforcement de la résilience des populations pour assurer leur bien-être	Alliés	Local	L'autorité locale est incontournable dans le processus de production de changement. Elle a une influence positive et détient le pouvoir exécutif au niveau local. Elle joue un rôle important dans l'application des politiques nationales et locales. Elle détient des ressources techniques, financières et matérielles pour induire le changement.

Acteurs	Intérêt	Position par rapport au projet BENKADI	Niveau d'influence politique (décision)	Influence (positive / négative) et ressources disponibles et utilisées
Acteur 3 : Exploitants agricoles, les OPA	Les producteurs agricoles ont une faible capacité de résilience aux effets des changements climatiques bien qu'ils nourrissent le besoin d'une adaptation optimale de leur système de production.	Bénéficiaire	Régional-Local	La littérature laisse entrevoir que les exploitants sont faiblement impliqués dans les politiques de lutte contre le changement climatique. Sur la base de ce constat et eu égard à leur capacité de résilience limitée et le faible niveau de connaissance, attitude et pratique des effets ou causes des changements climatiques, il est important d'impliquer ceux-ci dans les processus d'adaptation. Cela suggère des moyens techniques et financiers.
Acteur 4 : Comité de gestion locale	Ils ont pour rôle de sensibiliser les populations à l'apurement des parcs. A ce titre, ils œuvrent pour préservation des aires protégées et de leurs biodiversités pour les populations actuelles et futures.	Alliés	Régional	Les comités de gestion locale ont une influence positive et possèdent des moyens techniques pour assurer la sensibilisation des populations et l'apurement des parcs.
Acteur 5 : Les CCM	Leur intérêt est de conscientiser les populations sur les effets des changements climatiques afin de réduire les pressions anthropiques sur les aires protégées et les zones côtières à travers la sensibilisation des populations sur les effets néfastes des changements climatiques.	Alliés	Régional	De par sa composition sociale (composé de toutes les forces vives de la région et toutes les corporations socioprofessionnelles), les CCM sont aujourd'hui impliquées dans les prises de décisions d'adaptation aux changements climatiques. Et vu qu'elles sont encadrées par le CNS et disposent d'une dotation financière de la part de l'Etat, elles ont une influence plus ou moins positive pour induire le changement.

Acteurs	Intérêt	Position par rapport au projet BENKADI	Niveau d'influence politique (décision)	Influence (positive / négative) et ressources disponibles et utilisées
Acteur 6 : Les réfractaires à la loi forestière (infiltrées, chasseurs Dozo, agriculteurs, braconniers, orpailleurs)	Exploiter les ressources des parcs à des fins économiques	Adversaires / à influencer	Régional	Cette catégorie d'acteur a été jugée comme des adversaires potentiels dans le processus de changement. Elle est animée par le seul but de mobiliser de l'argent. Sur la base de ce constat, cette catégorie sociale a une influence négative sur les prises de décision.
Acteur 7 : Les leaders communautaires autochtones (chef de village)	Bénéficiaires des actions, mais, ils sont détenteurs de décisions et d'influence au niveau des communautés autochtones, allogènes et allochtones. Ces acteurs sont représentés dans les cadres de concertation au niveau local. Ils participent aux réunions et à la prise de décision. Ils servent de relai d'information dans leurs communautés.	A influencer	Local	Les leaders communautaires sont impliqués dans les prises de décision relative à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Les chefferies jouent un rôle de facilitation et de gestion des conflits autour des aires protégées. Mais, vu qu'elles ne disposent pas de ressources financières, techniques et matérielles pour induire les changements, elles ont une influence faible dans les prises de décision. Alors qu'un leader communautaire bien doté de ressources techniques et matérielles est un bon fusible social pour réguler les rapports sociaux dans le sens de les mobiliser autour des projets d'intérêts communs. Ce tissu de rapports sociaux, certes complexes parce que sous-tendu par une diversité basée sur les différences

				devient alors une condition préalable au développement. Par exemple, avant la construction de la clôture du parc du Banco, cette catégorie constituait des facilitateurs entre les populations et l'OIPR et l'ONG vision verte.
Acteur 8 : Les organisations de la société civile.	Les organisations de la société civile constituent l'expression de rapport entre les gouvernants et les gouvernés. De ce fait, elles sont impliquées de façon active dans la recherche des solutions aux défis des communautés. Les questions liées aux changements climatiques revêtent d'une importance capitale.	A influencer	Local	Les OSC sont impliquées dans les prises de décisions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, mais vu qu'elles ne disposent pas de ressources financières et matérielles pour induire le changement, elles influencent faiblement les décisions.
Acteur 9 : Projet/ programme	En réalité, les projets et programmes constituent un outil essentiel pour stimuler le changement. Car à l'origine, les projets disposent de ressources techniques, matérielles et financières de leurs politiques calquées sur les dispositions nationales et internationales en vigueur en matière d'adaptation aux changements climatiques.	Partenaire	National - régional - local	Les projets et/ou programmes ont une influence forte sur les prises de décision en lien avec les changements climatiques. Ils détiennent les moyens du changement s'ils sont accompagnés par les acteurs étatiques, locaux et les communautés. Ils disposent de ressources matérielles, techniques et financières.

Acteurs	Intérêt	Position par rapport au projet BENKADI	Niveau d'influence politique (décision)	Influence (positive / négative) et ressources disponibles et utilisées
Acteur 10 : Les organisations religieuses et traditionnelles	De plus en plus, les organisations religieuses et traditionnelles sont représentées dans toutes les sphères de concertation en occurrence les concertations liées aux changements climatiques. Ainsi, au niveau local, elles participent aux réunions et à la prise de décisions. Elles servent aussi de canal (à travers les prêches, discours des imams, des prêtres etc.) pour informer leurs communautés respectives des initiatives de changement. En outre, elles ont une influence dogmatique sur leurs communautés. Par conséquent, quand elles sont impliquées dans la prise de décision. Le changement souhaité est plus rapide et moins contraignant.	A influencer	Local	Cette catégorie d'acteur a une moyenne influence sur les prises de décision au niveau national, faute de moyen technique et matérielle limité. Cependant, elle possède un pouvoir d'influence sur les changements de comportement et l'application des initiatives à la base.

Acteurs	Intérêt	Position par rapport au projet BENKADI	Niveau d'influence politique (décision)	Influence (positive / négative) et ressources disponibles et utilisées
Acteur 11 : ANADER	L'ANADER est très proche du monde rural. Elle a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie du monde rural par la professionnalisation des exploitants et des organisations professionnelles agricoles en concevant et en mettant en œuvre des outils et approches appropriés, des programmes adaptés pour assurer un développement durable.	Alliée	National - régional -local	L'ANADER constitue une ressource technique importante d'application des mesures en faveur d'une agriculture durable et des processus de renforcement des capacités de résilience des communautés rurales. A cet effet, elle dispose d'une capacité technique, financière, matérielle et politique. Elle a donc d'une forte influence sur les prises de décisions d'adaptation aux changements climatiques.
Acteur 12 : Chef des communautés Allogènes & Allochtones	Objet de la migration, elles constituent des occupants des aires protégées. Leurs intérêts demeurent l'exploitation des ressources des aires protégées.	Alliée	Local	Cette communauté est portée par la recherche du foncier pour assurer leur subsistance. Sur cette base, elle a un faible intérêt accordé à la protection de l'environnement. Elle a une influence négative sur la préservation des aires protégées.

Source : *Données des enquêtes de terrain 2021*

La lecture du tableau ci-dessus enseigne que les niveaux d'influence dans la prise de décision au processus d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques sont multiples et évoluent en fonction de la disponibilité et du niveau de dotation en ressources symboliques des différents acteurs, au sens Bourdieusien du terme. En effet, la dotation des acteurs en ressources techniques, matérielles et financières traduit une forte implication et un fort niveau de pouvoir d'influence sur la scène décisionnelle.

Les projets et programmes et les collectivités locales ont une relation de pouvoir forte. Ceci est dû au fait que ces institutions disposent des moyens financiers, matériels, techniques et politiques. Ils fonctionnent en étroite collaboration avec les communautés représentées par les leaders des communautés et des confessions religieuses et traditionnelles. Les chefferies traditionnelles servent de moyens de validation pour inciter à une adhésion des communautés locales. Par contre, les orpailleurs, les agriculteurs et les braconniers ont une influence négative et constituent des adversaires potentiels que le projet BENKADI doit fortement influencer pour obtenir le changement souhaité surtout avec la menace djihadiste dans le parc national de Comoé. Il en ressort que BENKADI devra promouvoir une forte collaboration entre les différents acteurs sur les questions liées à l'adaptation basée sur les écosystèmes.

Tous les acteurs rencontrés sur le terrain sont conscients du danger des changements climatiques. Ils ont tous un intérêt à développer un comportement d'adaptation aux changements climatiques et cela en fonction de leur position sociale et leur vision du monde. Ce qui renvoie à l'appropriation des causes et des conséquences des changements climatiques et d'une adaptation basée sur les écosystèmes. Mais, comment se fait-il que ces relations de pouvoir soient telles qu'elles sont ? Quelles dynamiques et structures expliquent ces relations de pouvoir ?

4.3- Structures et normes

Les réformes environnementales et foncières mises en œuvre dans de nombreux pays d'Afrique ont créé des cadres juridiques qui modifient les droits d'accès et d'usage des ressources naturelles, en encadrant les modalités d'exploitation et en visant à associer les populations locales à leur gestion et aux revenus qu'ils génèrent. Plus particulièrement, ces réformes impactent directement les mécanismes d'adaptation au changement climatique, et spécifiquement d'adaptation basée sur les écosystèmes en définissant ou en modifiant les droits ou règles d'accès, d'extraction, de gestion, d'exclusion ou de propriété des différents acteurs sur leurs territoires. Or, ces espaces ressources font l'objet de représentations, de normes ou de dynamiques sociales qui, souvent, se superposent dans l'espace, et qui fondent les choix opérationnels des acteurs nationaux et locaux en matière d'adaptation aux changements climatiques.

A cet effet, deux principaux groupes de règles se distinguent. La première est composée des règles formelles ou structurées. Cette catégorie de règles regroupe les normes et structures locales, nationales ou internationales qui influencent les différents niveaux de prise de décision dans un espace social donné.

La deuxième catégorie de règles est celle qui regroupe les dynamiques ou normes endogènes. Elle est alimentée et mobilisée par les leaders coutumiers et religieux (chefferies, organisations religieuses) pour influencer le processus de prise de décision visant à aboutir à un changement. Théoriquement, l'approche de changement enseigne que le changement social d'une communauté dépend des facteurs tels que les normes, les croyances, les attitudes et structures. Ces attitudes, croyances sont encadrées dans différents niveaux de structures.

► *Au niveau national/étatique ou encore le niveau macro-social :*

Le cadre institutionnel et réglementaire existant autour de la gestion des ressources naturelles est une composante essentielle des structures et normes qui visent un changement de comportement en faveur de la gestion durable des ressources naturelles. La Constitution ivoirienne de 2016 dispose en son article 27 que « Le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes », et en son Article 40 que « *La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'Etat s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'Etat et les collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'Etat et les collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation* ». Dans la législation nationale, les principaux textes régissant le secteur de l'Environnement (PNE, 2011) sont :

- La loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse ;
- La loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant Code Forestier, modifié par la loi n°66-37 du 7 mars 1966 portant loi des Finances pour la gestion 1966, annexe fiscale article 14 ;
- La loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
- La loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- La loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- La loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau ;
- La loi n° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier
- La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
- La loi n° 2005- 521 du 27 octobre 2005 autorisant le Président de la République à faire adhérer l'Etat de Côte d'Ivoire au Protocole de Kyoto relative à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée le 11 décembre 1997 à Kyoto.

L'intégration des défis des changements climatiques dans la planification du développement durable tire son ancrage de la loi N° 2014 – 390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable. Par la suite les conventions internationales ratifiées telles que la Convention de Bâle sur la

conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de septembre 1993, la Convention sur la désertification adoptée à Paris en 1994 ; ratifiée le 4 mars 1997, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), l'Accord de Paris sur le Climat, etc., ont donné plus d'encrage aux changements climatiques en Côte d'Ivoire.

Face à la problématique des changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles, l'ensemble de ces lois et règles juridiques nationales ou internationales prône le changement de comportement et la promotion d'initiative de développement. Au vu de ces lois qui visent la résilience aux changements climatiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée à soutenir les initiatives de développement durable à travers la mise en place de :

- La Politique Nationale de l'Environnement (PNE), adoptée par le Gouvernement ivoirien en 2011. Elle vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement ;
- La Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) adoptée en décembre 2011. Elle vise à faciliter les conditions de démarrage de la promotion du développement durable ;
- La Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durable de la Diversité Biologique adoptée en 2003 a été le résultat de plusieurs travaux et analyses menés au cours d'ateliers régionaux et nationaux qui ont eu lieu en 2000, 2001 et 2002. La vision globale est qu'à l'horizon 2025, la diversité biologique de la Côte d'Ivoire soit gérée de manière durable en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures ;
- La stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles Vivantes (SNGRNV) bâtie autour de la vision suivante : « A l'horizon 2020, la gestion des ressources naturelles vivantes en Côte d'Ivoire est assurée de manière intégrée et durable », la Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles Vivantes a pour objectif général de réduire de manière significative la perte continue et alarmante des ressources naturelles vivantes à travers leur gestion rationnelle et durable, en vue de préserver les intérêts socio-économiques et assurer leur conservation pour les générations futures,
- Le décret n°60-365 du 02/11/1960, portant création du Comité National de la Protection de la Nature ; le décret n°66-422 du 15 septembre 1966 portant création de la Société d'Etat dénommée Société pour le Développement des plantations forestières (SODEFOR); celle-ci est devenue par la suite un établissement public à caractère industriel et commercial ; puis le décret n°93-206 du 03 février 1993 lui a donné à nouveau le statut de société d'Etat, dénommée Société de Développement des Forêts (SODEFOR), etc.

Il convient de noter que malgré l'existence de ces dispositions réglementaires autour de la gestion des changements climatiques, très peu d'acteurs rencontrés ont connaissance de ces dispositions. Le niveau de connaissance de ces dispositions pratiques engagées au niveau de l'Etat de Côte d'Ivoire reste limité.

En outre, à la lumière des entretiens réalisés au niveau institutionnel et communautaire, les relations de pouvoirs relatifs à la gestion des ressources naturelles renouvelables s'inscrivent dans un cadre juridique dont la validité et la viabilité ne sont pas toujours garanties. En réalité la relation de pouvoir pour la gestion des aires protégées ainsi que l'atténuation des effets de l'érosion côtière devraient être participatif. Mais de l'avis des communautés, les principes de gestion participative ne sont en réalité pas mis en œuvre dans les différentes localités visitées pour au moins une raison majeure : les communautés rencontrées estiment que l'Etat

intervient avec un pouvoir de domination, autoritaire et non inclusif sur un espace qui leur appartient puisqu'elles sont les propriétaires terriens. Dans la conscience locale des différentes communautés visitées, elles sont les propriétaires authentiques des aires protégées, source de protection de leurs descendants.

L'idée selon laquelle les aires protégées sont du domaine de l'Etat reste encore vague aux yeux des communautés.

Il urge donc que des séances de vulgarisation soient organisées sur ces thématiques afin d'approfondir les niveaux de connaissance des acteurs.

► *Au niveau communautaire /local ou méso-social :*

L'analyse de pouvoir à l'œuvre dans les communautés est évaluée à partir de l'analyse des réponses apportées par les populations lors des enquêtes. Le degré d'interconnexion entre les acteurs, le degré de connaissance et de perception qu'ont les populations locales des dispositions au niveau national, sont des facteurs d'appréciation de la coopération entre les différents acteurs structurant la scène de prise de décisions en matière d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, il ressort des interviews que les communautés rurales mobilisent les connaissances endogènes pour s'adapter aux changements climatiques.

Les normes endogènes regroupent par exemple les rituels, la mobilisation des ancêtres et les prières dans les églises et les mosquées pour contrôler les pluies. En outre, l'avancée des changements climatiques a favorisé l'émergence de pratiques résilientes comme le déplacement des populations vers de nouvelles terres parfois loin des côtes. *« Quand la mer avance qu'on ne peut plus rien faire, nous on recule. Nous, on a quel moyen pour lutter contre la mer ? Je pense bien qu'il n'y en a pas à notre niveau ».*

Un volet aussi important intègre les rationalités des acteurs à la base sur les conséquences et causes des changements climatiques. La perception des causes des changements climatiques comme étant la conséquence du non-respect des règles culturelles établies par la société, renvoie à un échec précoce des possibilités d'adaptation si l'on s'en tient au fait que la compréhension des causes et conséquences des changements climatiques induit une veille citoyenne pour une adaptation efficiente.

Cette rationalité des populations rurales en jeu est limitée par une ignorance collective des effets négatifs que cette pratique peut avoir sur leur vulnérabilité. En effet, ces pratiques populaires comportent le risque d'exposer davantage les différentes catégories de population (notamment les femmes, les enfants, les adolescent-e-s et les personnes vivant avec un handicap) aux changements climatiques...

Autrement dit, ces initiatives endogènes appartiennent certainement aux référents socioculturels des communautés qui les portent et sont empreintes, de ce point de vue, de la valeur locale qu'est la coutume. Mais en se développant, de tels comportements et pratiques pourraient bien enrayer les opportunités de gestion des effets des changements climatiques ou,

tout du moins, affecter l'efficacité des activités orientées en particulier vers la protection des personnes vulnérables.

Au-delà de ces aspects classiques, les entretiens laissent entrevoir d'autres formes d'expression de normes sociales au niveau des autorités des collectivités territoriales. A ce sujet, le constat est que les collectivités territoriales des localités visitées ne prennent pas d'initiatives durables pour garantir l'accès des jeunes, femmes et autres personnes vulnérables à la terre. Une meilleure structuration et gestion des terres inexploitées dans les différentes régions, notamment le Tchologo, serait un moyen efficace de lutte contre la dégradation des aires protégées et donc le changement climatique. La conscience environnementale des producteurs reste limitée en matière de gestion durable des terres. Autrement dit l'estime de soi environnemental qui se manifeste dans le rapport des producteurs à l'environnement reste limité. Ces acteurs se limitent aux seules connaissances endogènes, non communicables, mais utiles selon eux pour assurer un certain contrôle sur les terres.

Certes, cette façon de faire est liée à la mentalité endogène de domination et de contrôle d'espace social qui prévaut dans ces zones, mais elle constitue également un effet pervers de l'assistance humanitaire sous tous azimuts dont ont bénéficié les populations de cette région à la faveur des crises successives de 2002, 2004 et 2010. Ces assistances ont endormi la conscience des initiatives locales en matière de gestion durable des terres.

Un aspect important est qu'aujourd'hui, les menaces multiformes qui pèsent sur la vie des populations (changement climatique, pression foncière, menace djihadiste, etc..) limitent l'accès des jeunes, femmes et personnes vivant avec un handicap à la terre. Et depuis plusieurs décennies, le contrôle des aires protégées (Kong, Abidjan, Bouaflé) d'une part et de la gestion des effets de l'érosion côtière (San-Pedro, Grand -Lahou) constitue un enjeu des conflits de pouvoir de domination dans l'ensemble des localités visitées. Les parties prenantes à ces jeux de domination sont multiples et diversifiées. Il s'agit des autochtones Kroumen, Gouro, senoufo, Ebrié etc., des allogènes Burkinabès, Malien, Guinéen, des allochtones Baoulé, Malinké et Lobi, des élites locales, des ONGs, des institutions étatiques (OIPR).

Ces conflits de domination sont complexes et sous-tendus par des logiques d'intérêts divergents pour lesquelles les acteurs en présence, mobilisent des réseaux de pouvoir et d'influence. D'un côté, les autochtones et les propriétaires terriens perçoivent les aires protégées et/ou les zones côtières comme une source de revenus en termes d'exploitation agricole, coutumière, de puissance divine ou de dividendes issues des transactions avec une tierce (allogène, allochtone).

A travers ces jeux de domination, les autochtones souhaitent asseoir leur autochtonie vis-à-vis des allogènes qui dominent économiquement les relations sociales. Pour eux, *« nos amis des pays voisins ont infiltré toutes nos forêts. Cela est une menace pour notre pouvoir en tant que propriétaire terrien. Ils ont l'argent que nous. Nous faisons tout possible de ne pas leur laisser le pouvoir politique »*.

D'un autre côté, les allogènes et les allochtones l'appréhendent comme un bien légitimement acquis à partir duquel ils construisent toute leur vie et celle de leur descendance. Lorsqu'un conflit survient dans un village donné, les acteurs en jeu mobilisent des alliés, dotés d'une grande sphère d'influence, pour faire aboutir leur action. Depuis 1999 donc, le climat social s'est détérioré, notamment entre les autochtones, les allogènes et les allochtones. La question

foncière a été certes un moteur clé de cette détérioration. Mais à cela, il faut ajouter la crise identitaire qui s'est construite autour du concept de « l'ivoirité ». De même, les rivalités intercommunautaires sur fond de politique se sont exacerbées dans un contexte où la lutte pour la conquête du pouvoir d'Etat avait revêtu un enjeu national. Cette situation a amplifié encore davantage la fracture sociale intercommunautaire. Dans la mesure où les populations locales ressentent fortement leur statut de dépendance vis-à-vis de l'État et de ses organes décentralisés, leurs relations avec les institutions de conservation peuvent être tendues. Ces constats sont défavorables à l'atteinte des objectifs du développement durable. Il est donc utile de renforcer les connaissances des acteurs (communautés rurales, religieuses, couches vulnérables, collectivités locales, les OPA) sur les causes, manifestations et expressions (normes et réglementations) en matière d'adaptation aux changements climatiques.

► *Au niveau Familial ou micro-social :*

Sur la base des investigations, les familles constituent l'expression de mise en œuvre des actions de pouvoir mobiliser au niveau de la communauté. En effet, dans le contexte de sociétés de type « multicéphales » tant le pouvoir se trouve démultiplié entre de nombreux petits groupes structurés, mais faiblement hiérarchisés, extrêmement fréquentes dans les localités à l'étude, on distingue un éparpillement de chefs de clan. Aucun n'a d'autorité sur l'ensemble de la société ; aucun ne peut prendre des décisions au nom de tous les clans, ni surtout se poser en interlocuteur unique face à un problème. Chaque famille est dirigée par un chef de famille qui décide pour tout ce qui concerne sa petite famille et exécute toutes décisions visant à garantir le pouvoir collectif de sa communauté d'appartenance.

Le niveau de connaissance des familles face aux causes des changements climatiques est faible. Les pratiques ou initiatives sont calquées sur le modèle endogène en vigueur dans la communauté. Cependant, au-delà des libations collectives ou initiées par la communauté globale, chaque famille nucléaire développe des sacrifices pour faciliter leur adaptation au changement climatique. Cette pratique est destinée à anesthésier la connaissance des membres de la famille et les exposer davantage aux effets des changements climatiques.

Le pouvoir au niveau de la famille est relativement faible aux prises de décision extra familiale. Mais cela dépend du type de famille. Les décisions venant d'une famille autochtone ont plus de chance d'être exécutées que celles venant d'une simple famille allogène. C'est ainsi que dans les différentes communautés visitées, il existe une plateforme des différents chefs communautaires (allogènes, allochtones et autochtones) qui s'associe pour les prises de décision en lien avec la paix sociale intercommunautaire. Mais quand il s'agit des prises de décision touchant à l'autochtonie, en occurrence la gestion des aires protégées et des effets de l'érosion côtière, il est convoqué uniquement les chefs des différentes grandes familles autochtones. Cette vision des relations entre les communautés locales et leur propre terroir ne tient pas compte de données historiques, démographiques, voire économiques.

3.4- Politique et contestation

Dans une relation sociale où les intérêts sont divergents, chaque partie prenante mobilise des stratégies pour légitimer sa position dans le champ social.

L'analyse stratégique est un modèle d'analyse organisationnelle qui s'articule autour de la compréhension des relations entre acteurs interdépendants (Brousselle & Champagne, 2004). Elle suppose qu'on ne peut considérer le jeu des acteurs comme étant seulement déterminé par la cohérence du système ou par les contraintes environnementales. Ainsi, face au suicide écologique, l'interaction établie procède de l'imposition de pratiques d'une minorité d'acteurs sur une grande masse d'individus, l'interaction consistant dans la régulation des activités humaines par des contraintes externes aux agents pour aboutir à un changement social durable.

Ainsi, l'analyse des investigations laisse entrevoir que les politiques et stratégies développées au niveau étatique visent de façon consciente ou inconsciente la promotion des initiatives du développement durable. À la pratique, l'ensemble des dispositions sont stimulées par les organisations non-gouvernementales et projets et programmes qui investissent les villes et les villages des différentes régions pour inciter à la prise de conscience et à l'adaptation basée sur les écosystèmes. Toutefois, la condition primordiale réside dans les moyens financiers et techniques dont sont déficitaires les communautés locales.

Les travaux de thèse de Koffi. A. (2017) suggèrent que la résilience aux changements climatiques doit aller au-delà des stratégies de Gestion Durable des Terres et des ressources en eaux. Les travaux de l'auteur proposent que la recherche des variétés de culture adaptée au climat, aux inondations, à la sécheresse et des engrais spécifiques et organiques plus productifs doivent être les nouvelles priorités de la recherche pour une atténuation basée sur les écosystèmes.

En outre, les constats ci-dessus ont montré les menaces multiformes qui freinent l'accès des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes à la terre. Conséquemment, nous observons progressivement la faible participation de ces derniers aux discussions et à la prise de décision sur l'adaptation aux changements climatiques. Le changement durable tel que prôné par la théorie de changement suggère la participation active de toutes les couches sociales à une prise de conscience collective. Le processus de l'éducation climatique doit être un processus inclusif et participatif.

Pour assurer pleinement leur rôle, les acteurs à divers niveaux ont besoin d'information, cela passe par des sensibilisations afin d'inverser les relations de pouvoir. Mais l'implication des communautés à la base doit se faire avec une conscience positive.

Les textes et lois réglementaires produits au niveau étatique (pouvoir visible) sont utilisés pour induire le changement à la base. Par contre, dans certains cas, les pouvoirs invisibles sont utilisés pour contrôler les actions du système.

Dans les localités situées sur le littoral, l'on assiste dans les relations de pouvoirs visibles, à l'octroi des domaines à des entreprises agro-industrielles ou à des privées pour l'agriculture ou la pêche. Cette domination a des répercussions négatives sur les communautés locales en termes de dégradation de l'environnement, de la cohésion sociale, de la pollution des ressources en eau. Le plus récent en la matière est le conflit qui oppose la SOGB et les populations de Djouroutou au sujet d'un massif foncier de 15000 hectares. C'est aussi

l'exemple des conflits qui se développent autour de l'activité de pêche et qui opposent les autochtones Kroumen (zone de San-Pedro) aux pêcheurs Libériens ou Ghanéens. L'objet de ce type de conflit a trait au versement du « droit de pêche » au village hôte qui ne serait pas toujours respecté par les pêcheurs allogènes.

Dans ces cas, des prises de position des acteurs de la société civile, des ONGs, des Sous-Préfets et des chefferies se mobilisent pour inverser ou niveler la tendance. Dans les cas de concertation, il est impérieux de recourir aux sensibilisations, à l'information et à des politiques de conciliation positive. A cet effet, le pouvoir invisible des communautés mérite d'être renforcé afin de participer à des prises de décisions efficaces. Il existe deux principaux pôles du pouvoir coutumier. L'un est détenu par le Chef de tribu à qui la tradition confère une influence sur une grande entité territoriale. L'autre pôle de pouvoir relève du chef de village dont l'influence se limite au terroir villageois. Chacun des deux personnages est le garant de l'ordre social et politique dans sa sphère de gouvernance.

Signalons que les résultats de l'analyse diachronique sur l'ensemble de la zone, montrent un recul des espaces cachés au niveau communautaire par opposition aux espaces visibles et invisibles. Dans une zone de plus en plus dense par la migration et urbanisée pour les localités de San-Pedro, Abidjan, Grand-Lahou, etc., les causes de cette dynamique sont multiples selon les interviewés. Les localités visitées ont été soumises à une évolution rapide de son environnement en raison du développement des activités économiques et du primat de l'individualisme sur le collectif, mais aussi de leurs attraits sur les populations des régions rurales et de la sous-région (Burkinabés, Maliens, Nigériens, Guinéens...).

3.5- Leviers et points d'entrée pour le changement

L'analyse des dynamiques sociales des zones d'intervention a permis de relever des leviers qui apparaissent comme des points d'entrée pour obtenir un changement durable. Ces leviers sont étroitement liés aux centres d'intérêt du projet BENKADI.

► Renforcer les connaissances des communautés des localités d'étude sur les changements climatiques

Les investigations ont relevé un déficit de connaissances des acteurs sociaux, en occurrence les communautés rurales, des causes et expressions du changement climatique. La mobilisation de mythe ou des croyances par ces acteurs sont des facteurs susceptibles de modifier les rapports des populations à des réalités naturelles notamment le suicide écologique. Par exemple, selon un leader coutumier, l'érosion côtière pourrait s'expliquer par l'action d'un génie. Une telle conception ne s'accommode pas avec des stratégies objectives voire scientifiques, d'adaptation aux changements climatiques. De ce point de vue, il apparaît primordial pour BENKADI de travailler à infléchir ces perceptions endogènes en construisant dans ces communautés, une connaissance positive sur les causes, les manifestations et les expressions du changement climatique. Ce travail de déconstruction des facteurs endogènes ou populaires doit se faire dans un espace participatif, inclusif, d'information et de partage entre les acteurs en relation y compris les acteurs du monde scientifique pour mieux établir la

différence entre conceptions endogènes et scientifiques des causes et des conséquences du suicide écologique.

► **Renforcer les attitudes et pratiques des acteurs sur le changement climatique**

Le second levier est orienté sur les comportements et pratiques des communautés face au changement climatique. Par exemple, les témoignages recueillis sont unanimes sur le fait que les populations continuent de se soulager en bordure de mer, ainsi que dans « des sachets » qui sont, par la suite, jetés à l'emporte-pièce en bordure de mer et des aires protégées. Ces témoignages confirment le phénomène de la divagation des animaux et de l'émergence de l'orpaillage clandestin dans les aires protégées. Si l'on admet que les initiatives ou pratiques ont d'abord été des faits de conscience avant d'être des faits brutes, cette approche permet de développer chez les différentes communautés et autres acteurs une conscience positive favorable aux meilleures pratiques durables d'adaptation. A priori, cela implique une définition des normes, attitudes, sens, significations et les implications sociales qui fondent le changement de comportement souhaité.

La mobilisation d'experts chevronnés dans ce domaine, pour la définition des modules de formation et stratégies d'information appropriée à chaque contexte ainsi que leur implémentation, permettrait une certaine maîtrise des initiatives.

► **Renforcer l'accès à la terre des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ainsi que leur implication dans les prises de décisions**

La relation de pouvoir à l'œuvre dans les différentes communautés exclut en partie la dynamique féminine. Comme indiqué dans l'analyse des données recueillies sur le terrain, cette pratique sociale est dominée par les idéologies sociales et culturelles en défaveur de la femme, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. Ce constat fait appel à une consolidation des connaissances communautaires autour des mécanismes de gestion durable des terres et de définir des relations de pouvoir favorable aux couches vulnérables. En effet, l'accès à la terre, facteur de production et l'implication des groupes vulnérables aux prises de décisions renforce davantage leur résilience aux changements climatiques. Une implication effective des couches vulnérables induira un changement de comportement visant à s'allier aux initiatives qui renforcent la résilience ou limitent les changements climatiques. Cet exercice ne peut se faire que dans un cadre de concertation, d'information et de partage avec tous les acteurs sous l'égide d'un expert avéré sur le domaine d'inclusion sociale pour aider à définir la structuration des relations de pouvoirs positifs favorables à l'adaptation aux changements climatiques.

Conclusion

Parmi les causes majeures qui expliquent les changements climatiques, on note l'entropie et les réchauffements climatiques en Côte d'Ivoire dont l'élévation persistante favorisera également le recul du trait de côte, notamment des plages sableuses. C'est en cela que le projet de plaidoyer de la CSCI, qui vise à atténuer les effets des changements climatiques sur les communautés vulnérables en Côte d'Ivoire revêt une importance capitale. Il porte notamment sur : (i) l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière sur les populations riveraines des régions du sud et (ii) la préservation des principales aires protégées face aux agricultures extensives.

La présente étude a cherché à identifier les Connaissances, Attitudes et Pratiques de la population en matière de gestion et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre du projet Benkadi.

Trois (3) méthodes qui se renforcent mutuellement ont été adoptées : une revue documentaire, la collecte de données primaires et la phase d'analyse. Pour la détermination des risques, une approche d'évaluation basée sur la perception combinant à la fois des données quantitatives et qualitatives a été utilisée pour déterminer les niveaux de connaissance, d'aptitude et pratique des populations des différentes localités visitées.

Le focus est aussi mis sur l'étude de l'analyse de pouvoir pour comprendre la dynamique du jeu des acteurs, autour des changements climatiques, ainsi que les différents niveaux d'influence qui en découlent. Six grandes zones ont ainsi été ciblées comme zones d'études. Il s'agit du Tchologo, San-Pedro, Grand-Bassam, Abidjan et Grand-Lahou pour les aires protégées et érosions côtières.

L'étude montre que les effets des changements climatiques pèsent lourdement sur la continuité de la sécurité humaine si les connaissances, attitudes et pratiques des communautés ne sont pas suffisamment adressées. Même si ces populations sont très conscientes d'une avancée rapide de la mer et de la dégradation des aires protégées, pour eux ce n'est pas un défi à relever. L'étude montre que les éléments sociaux collectifs tels que les facteurs socio-culturels et structurels alimentent les comportements, attitudes et comportement des communautés. Par exemple, dans la conscience collective des différentes communautés, il existe une primauté de l'activité agricole à des fins économiques sur la protection de l'environnement. En outre, les entretiens ont permis de constater un déficit dans l'accès des femmes et des jeunes aux prises de décision et à la terre.

L'analyse de la délimitation du système a permis de relever des acteurs dotés d'une influence sociale et qui peuvent induire un changement négatif ou positif sur les mécanismes d'atténuation des effets des changements climatiques dans les différentes localités à l'étude. Ce sont entre autres, (i) les Gestionnaires des parcs et structures partenaires (OIPR, SODEFOR, Eaux et Forêts, CIAPOL, la police maritime) ; (ii) les Autorités locales (Préfet, Sous-Préfet, Conseil Régional, Mairie, MINEDD) ; (iii) les Exploitants agricoles, les OPA ; (iv) les Comités de gestion locale ; (v) Les CCM (Cellules Civilo-militaires) ; (vi) les réfractaires à la loi forestière (infiltrés, chasseurs Dozo, agriculteurs, braconniers, orpailleurs) ; (vii) les leaders communautaires (chef de village, communauté) ; (viii) les ONGs, organisations de la société civile ; (ix) les Projets/ programmes ; (x) les Organisations

religieuses et traditionnelles ; (xi) l'ANADER (structure proche des communautés rurales dans le renforcement de la résilience agricole face au suicide écologique ; (xii) les Chefs des communautés Allogènes & Allochtones (occupants des aires protégées à des fins économiques). Ces acteurs interagissent et ont une influence positive ou négative les uns sur les autres.

Recommandations :

L'étude s'achève par des recommandations en termes de priorité d'intervention pour aider à la prise de décision.

► Au niveau institutionnel :

- Organiser des rencontres de présentation du projet et les discussions sur les partenariats possibles et les synergies d'intervention, avec les parties prenantes au niveau local : ONG locale, GAL (Groupe d'Acteurs Locaux), etc... ;
- Etablir des synergies entre les interventions du projet BENKADI et les projets éventuels déjà existants ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des acteurs locaux, œuvrant dans le domaine de lutte contre la dégradation des aires protégées et de l'érosion côtière.

► Au niveau communautaire :

- Soutenir la diffusion, la communication et la formation sur les différentes causes, conséquences des effets des changements climatiques. Cette sensibilisation devra être renforcée par des « PAD3 » dans les langues locales sur les radios locales de manière intensive ;
- Organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur le changement d'attitude, pratique et comportement des communautés face aux changements climatiques ;
- Organiser des sessions de formation des leaders communautaires, des jeunes, des femmes à la citoyenneté face aux changements climatiques.

³ PAD = Prêt à Diffuser

PLAIDOYER

Notre message : "Une amélioration des connaissances, attitudes et pratiques des communautés locales et partenaires est indéniables pour l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation à l'érosion côtière et à la préservation des aires protégées aujourd'hui ou souffrir demain"

A. Introduction

L'environnement constitue un facteur important du bien-être de l'homme, car la qualité de l'environnement physique – la qualité de l'eau, de l'air, des sols, le temps qu'il fait – peuvent affecter la santé des personnes. Dans cette logique, l'influence du climat sur l'homme et ses activités a toujours été présente dans les réflexions des sociétés en rapport avec l'environnement.

Aujourd'hui, l'une des préoccupations majeures des gouvernants du monde est de faire face aux effets des changements climatiques à cause son influence négative sur les déterminants environnementaux et sociaux de l'existence en l'occurrence l'air, l'eau, la sécurité du logement et nourriture en quantité suffisante (OMS, 2013). Les changements climatiques sont également perçus comme une réelle menace pour la sécurité alimentaire mondiale, car il affecte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire que sont la disponibilité et l'accessibilité de l'alimentation, la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et l'aptitude des consommateurs à utiliser les denrées alimentaires en quantité suffisance (FAO, 2014). Il représente une menace pour le développement humain durable et met en péril les efforts déployés par la communauté internationale en vue de réduire l'extrême pauvreté.

Ces conséquences sont, en effet, si importantes que l'on a du mal à inventer des moyens pour les contenir. Toutes les populations les ressentent, mais certaines sont plus vulnérables que d'autres. Parmi cette dernière catégorie, on peut citer celles des grandes villes, vivant sur les côtes maritimes, du monde rural dans les pays en développement à cause de leur trop grande dépendance d'une production agricole sous pluviométrie (GIEC, 2001). Or, les déficits de pluies affectent l'agriculture de ces pays (Spelling et al, 2003), et par ricochet, le quotidien des paysans. Il est donc impérieux d'agir en vue de parer au couperet des changements climatiques. D'où l'importance de l'intervention de la Convention Société Civile ivoirienne (CSCI) à travers le projet BENKADI.

Le présent document constitue le plaidoyer issu de l'étude N°6.

B. Contexte

Créée en 2005, la Convention de la Société Civile ivoirienne (CSCI) est une faitière d'organisations apolitique, laïque, non régionaliste, non raciale et à but non lucratif dont l'objectif général est d'influencer les processus politique, économique et social pour le bien-être des populations résidant en Côte d'Ivoire. Sa mission vise ainsi à promouvoir l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les droits humains, la démocratie participative et inclusive. En tant faitière, elle comprend plus d'une centaine de structures nationales pour « Agir ensemble et bâtir ensemble⁴ ».

A la COP17 de Durban, Jacob Zuma relevait que « *Pour beaucoup de personnes dans les pays en développement et en Afrique, le changement climatique est une question de vie ou de*

⁴ Slogan de la CSCI

*mort*⁵ ». Cet extrait de discours du Président Sud-Africain laisse transparaître que les changements climatiques constituent réelles.

En Côte d'Ivoire, les plaines côtières recensent près de 7,5 millions d'habitants, soit 30 % de la population et abritent près de 80 % des activités économiques du pays. Cependant plus de 2/3 du littoral ivoirien est affecté par des phénomènes d'érosion côtière. Cette perte de terre au profit de la mer a déjà eu des conséquences dramatiques. L'ancienne ville coloniale de Grand-Lahou a maintenant complètement disparu sous l'eau et la ville historique de Grand-Bassam, classée patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, est également menacée (Banque Mondiale, 2018). Cette situation est d'autant plus préoccupante que la perte des plages et des dunes qui fournissent une protection naturelle contre les inondations aggrave les conséquences des submersions marines, qui envahissent les villes et les villages durant les fortes tempêtes.

L'érosion côtière menace aussi l'économie du pays par son impact potentiel sur les installations industrielles et les infrastructures de premier plan comme la Société ivoirienne de raffinage (SIR), l'Aéroport international d'Abidjan, les Ports autonomes d'Abidjan et de San-Pedro, les routes côtières, les plantations industrielles, ainsi que d'importantes installations hôtelières (Banque Mondiale op.cit.). Parmi les causes majeures qui expliquent ce phénomène, on note l'entropie et les réchauffements climatiques en Côte d'Ivoire dont l'élévation persistante favorisera également le recul du trait de côte, notamment des plages sableuses.

Par ailleurs, un projet du Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (Betsi, 2010 ; Adou, 2010), réalisé dans des quartiers défavorisés dans la commune de Yopougon (district d'Abidjan), a montré que la recherche scientifique sous un angle d'innovation sociale peut contribuer à améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des populations en rapport avec les changements climatiques. Or le climat en Côte d'Ivoire a connu beaucoup de fluctuations depuis les années 1950. Les décennies 1950 et 1960 ont été relativement humides tandis que les décennies 1970 à 1990 ont été sèches. L'analyse de la normale 1971-2000 par rapport à celle de 1961-1990 montre une réduction moyenne des hauteurs de pluie de 6% sur toute l'étendue du territoire ivoirien, avec des baisses remarquables de 13% au Sud-Ouest et 11% au Sud-Est. La pluviométrie a été particulièrement déficitaire depuis les années 1980 par rapport à la moyenne 1951-1980. Au niveau de la thermométrie, des études menées par la Direction Météorologique Nationale de Côte d'Ivoire (DMN) montrent que durant les cinq dernières décennies, la Côte d'Ivoire s'est réchauffée en moyenne de 0,5°C depuis la décennie 80. Celle de 2001-2010 a été particulièrement chaude avec une hausse de température de 0,8°C. Changements climatiques prévus à l'échelle mondiale et régionale.

C'est en cela que le projet de plaidoyer de la CSCI, qui vise à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables en Côte d'Ivoire, revêt une importance capitale. Il porte notamment sur : (i) l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière sur les populations riveraines dans les 5 régions du sud et (ii) La préservation de 7 principales aires protégées faces aux agricultures extensives dans 10 régions du pays.

⁵ Extrait du discours d'ouverture de la conférence de Durban de 2011 sur les changements climatiques, du Président Jacob Zuma de l'Afrique du Sud

L'atteinte de ce but nécessite le renforcement des connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- secteur privé- Communautés et Société Civile) des zones d'intervention du projet Benkadi en matière de gestion de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées

C. Etat des lieux de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le cadre institutionnel, législatif et réglementaire en matière d'environnement, d'eau et de forêt constitue le point d'ancrage actuel du dispositif légal régissant les questions en lien avec le changement climatique. Ce cadre tire ses origines du régime forestier de l'époque coloniale.

C.1. Cadre institutionnel, législatif et réglementaire

C.1.1. Cadre législatif et réglementaire

Après l'indépendance, deux lois vont voir le jour en 1965, en vue de renforcer le cadre juridique en matière de protection de la nature. Il s'agit, d'abord, de la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. Pour cette loi en son article 3, la protection de la faune consiste à assurer la conservation et l'enrichissement qualitatif et quantitatif des animaux des espèces sauvages vivant naturellement dans le pays, tant sur les surfaces relevant du domaine de l'Etat que sur les terrains des particuliers⁶.

Ensuite, la loi 65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier. Ce code définit, non seulement les forêts ainsi que les aires de protection et de reboisement, mais également les différentes catégories de droits applicables dans le domaine forestier. Il concerne également la constitution de forêts classées et de réserves, l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière s'agissant des forêts du domaine de l'Etat.

Ces deux lois sont l'expression de la volonté de l'Etat Ivoirien de mettre à jour la réglementation héritée de l'époque coloniale en matière de protection de la nature, après s'être engagée au niveau panafricain lors de la rencontre d'Arusha en 1961. Mais il a fallu attendre la décennie 1980-1990 pour voir le cadre législatif et réglementaire être renforcé par l'inscription de la dimension environnementale avec la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement (Projet ANCR-GEM, 2005).

Ainsi aura-t-on entre autres : la loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ; la loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ; la loi n° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier ; la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant

⁶République de Côte d'Ivoire. Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement, GEF, UNDP, Projet d'autoévaluation nationale des Capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement Mondial (ANCR-GEM), 2005, Les conventions des nations unies sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification, Besoins et Priorités intersectoriels en Matière de Renforcement des Capacités en Côte d'Ivoire (cité par Adou, 2016).

Code de l'Eau ; la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles ; loi n° 2005- 521 du 27 octobre 2005 autorisant le Président de la République à faire adhérer l'Etat de Côte d'Ivoire au Protocole de Kyoto relative à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée le 11 décembre 1997 à Kyoto ; la loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code Forestier.

Au niveau réglementaire, on peut citer des textes tels que : le décret n°60-365 du 02/11/1960, portant création du Comité National de la Protection de la Nature ; le décret n°66-422 du 15 septembre 1966 portant création de la Société d'Etat dénommée Société pour le Développement des plantations forestières (SODEFOR) ; celle-ci est devenue par la suite établissement public à caractère industriel et commercial ; puis le décret n°93-206 du 03 février 1993 lui a donné à nouveau le statut de société d'Etat, dénommée Société de Développement des Forêts (SODEFOR) ; le décret n°66-428 du 15 septembre 1966 définissant les procédures de classement et de déclassement des forêts domaniales ; le décret n°93-31 du 24/01/1973, portant création de la Commission Nationale de l'Environnement ; L'Arrêté n°003 SEP/N du 20 février 1974 portant fermeture de la chasse sur toute l'étendue de la Côte d'Ivoire ; le décret n°82-402 du 21 avril 1982 tel que modifié en son article 16 par le décret n°94-356 du 22 juin 1994 portant organisation administrative des Etablissements Publics Nationaux ; le décret n°83-743 du 28 juillet 1983 instituant en Côte d'Ivoire une journée de l'arbre ; le décret n°86-378 du 04 juin 1986, portant création d'un Secrétariat Permanent du Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFFB) ; le décret n° 91-662 du 9 octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), ses attributions, son organisation et son fonctionnement ; le décret n°94-368 du 01 juillet 1994 portant réforme de l'exploitation forestière ; le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ; le décret n°97-130 du 07 mars 1997 portant réglementation de la détention et l'interdiction du commerce des ivoires ; le décret n° 97-393 du 09 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère-administratif dénommé Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ; le décret n° 98-19 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du Fonds National De l'Environnement en abrégé « FNDE » ; le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'Environnement ; le décret n° 2001-702 du 23 novembre 2001 portant création, attribution et organisation du Point Focal Opérationnel du fonds pour l'environnement mondial (PFO/FEM) ; le décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ; le décret n°2005-03 du 06 Janvier 2005 portant audit environnemental ; L'arrêté n° 00364/MINEEF/CAB du 18 Février 2008 précisant les conditions et modalités d'exercice de la tutelle administrative et technique sur les structures relevant du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; Le décret n°2004-649 du 16 décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).

La Côte d'Ivoire a signé et/ou ratifié plusieurs textes internationaux relatifs à l'environnement.

C.1.2. Textes internationaux

Ce sont : La Convention concernant l'emploi de la céruse dans la peinture ; adoptée à Genève le 25 octobre 1921. Adhésion le 21 octobre 1952 ; la Convention sur le criquet migrateur africain ; adoptée à Kano le 25 mai 1962. Adhésion le 13 avril 1963 ; Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ; adoptée à Moscou le 5 août 1963. Adhésion le 5 février 1965 ; La Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures ; adoptée à Londres le 12 mai 1954 (et amendements du 11 avril 1962 et du 21 octobre 1962). Adhésion le 17 juin 1967 ; La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ; adoptée à Alger le 15 septembre 1968. Adhésion le 15 juin 1969 ; Le Traité interdisant de placer les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol : adopté à Londres - Moscou - Washington le 11 février 1971. Adhésion le 18 mai 1972 ; L'Amendement à la convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux par les hydrocarbures, concernant la disposition des soutes et les limites à la grandeur des soutes ; adopté à Londres le 15 octobre 1971, Adhésion le 18 mai 1972 ; La Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, adoptée à Rio de Janeiro le 14 mai 1966, Adhésion le 6 décembre 1972 ; La Convention concernant la protection contre les risques d'intoxication dus au benzène, adoptée à Genève en 1971, Adhésion le 21 février 1974 ; La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée à Paris le 23 novembre 1972, Adhésion le 21 novembre 1977 ; La Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (et amendements 30 ultérieurs), adoptée à Bruxelles le 29 novembre 1969, Adhésion le 28 mai 1979 ; La Convention relative à la Coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ou Convention d'Abidjan), Adoption le 23 mars 1981, Ratification le 15 janvier 1982 ; Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique, adopté à Abidjan le 23 mars 1981, Ratification le 15 janvier 1982 ; La Convention portant création de l'autorité du bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du bassin du Niger, adoptée à Farama le 21 novembre 1980, Adhésion le 3 décembre 1982 ; La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée à Montego Bay le 10 décembre 1982, Ratification le 26 mars 1984 ; Le Protocole de 1978 relatif à la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires adopté à Londres le 17 juillet 1978, Adhésion le 5 janvier 1988 ; La Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures Bruxelles le 29 novembre 1969, Adhésion le 12 août 1984 ; La Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, adoptée à Londres et Mexico le 29 décembre 1972, Amendements du 12 octobre 1978 et du 24 septembre 1980, Adhésion le 16 juillet 1986 ; La Convention internationale portant création d'un fonds indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, adoptée à Bruxelles le 18 décembre 1971 (et amendements ultérieurs), Adhésion le 3 janvier 1988, La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone adoptée, à Vienne le 23 mars 1985, Adhésion le 30 novembre 1992 ; Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Montréal le 16 septembre 1987, Adhésion le 30 novembre 1992 ; La Convention relative aux zones

humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine, adoptée à Ramsar le 2 février 1971, Adhésion février 1993 ; La Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction, adoptée à Washington le 3 mars 1973, Adhésion le 3 février 1993 ; L'Amendement de Londres au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Londres le 29 juin 1990, Adhésion le 26 octobre 1993 ; La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, signée le 31 janvier 1991 à Bamako, Ratifiée le 9 juin 1994 ; La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, adoptée à Bâle le 22 mars 1989 ; Adhésion le 9 juin 1994 ; La Convention de Rio sur la diversité biologique, signée à Rio en juin 1992, Adhésion le 24 novembre 1994 ; La Convention de Rio sur les changements climatiques, signée en juin 1992, Adhésion le 14 novembre 1994 ; La Convention sur la désertification adoptée à Paris en 1994, ratifiée le 4 mars 1997 ; Le protocole de Kyoto ratifié le 23 avril 2007.

C.1.3. Cadre institutionnel

C.1.3.1. Ministères et structures publiques

En Côte d'Ivoire le MINESUDD a le lead de la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques à travers le Programme National Changement climatique.

▪ Programme National Changement climatique

Le Programme National Changements Climatiques (PNCC) mis en place par le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) est chargé de la coordination des activités d'Atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques. Il comprend une unité de Coordination chargée de la gestion quotidienne du Programme et un Comité Scientifique chargé de l'orientation et de la veille scientifique en matière de changements climatiques en appui à la mise en œuvre des actions et orientations stratégiques. Le Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNCC) propose des mesures d'adaptation face aux changements climatiques et d'œuvrer pour l'atténuation de leurs effets en Côte d'Ivoire.

Cette action nationale note la présence de différents ministères, des structures techniques publiques, des organisations non-gouvernementales locales et internationales, les partenaires au développement ainsi que des acteurs du secteur privé dans le domaine des changements climatiques.

▪ Ministères et structures techniques

Ainsi, le Ministère d'Etat, Ministère en charge du Plan et du Développement définit les orientations stratégiques du développement durable en Côte d'Ivoire et met en œuvre la stratégie de mobilisation de ressources y compris pour le domaine des changements climatiques.

Le Ministère des Affaires Etrangères en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable définit et met en œuvre la politique de

coopération Sous-régionale, régionale, bilatérale, multilatérale et internationale dans le domaine des changements climatiques, y compris la ratification des conventions internationales et la participation aux conférences internationales relatives aux changements climatiques.

Le Ministère de l'Economie et des Finances fournit des ressources budgétaires au Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable pour la mise en place de la contrepartie nationale pour la mise en œuvre des actions pour la lutte contre les changements climatiques.

Le Ministère de l'Industrie veille, en relation avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable au suivi des émissions industrielles de gaz à effets de serre.

Le Ministère des Transport, à travers la Direction de la Météorologie Nationale (DMN/SODEXAM) collecte les données climatologiques (pluies, températures, vents, ...) grâce à son réseau de stations météorologiques.

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie en relation avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable contribue au suivi des émissions de gaz à effets de serre liées à la production d'énergie.

Le Ministère en charge de la Santé et de la Lutte contre le SIDA en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a initié des réflexions sur la prise en compte des changements climatiques dans la politique de santé notamment l'élaboration d'un plan national d'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique intervient dans le domaine des changements climatiques à travers les structures de recherche placées sous sa tutelle à savoir le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et le Centre de Recherches Océanologiques (CRO). Ce ministère est également impliqué dans la problématique des changements climatiques via les universités et les laboratoires rattachés aux Unités de Formation et de Recherches (UFR) notamment le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) rattaché, avec sa station de LAMTO, à l'Université Nangui Abrogoua (UFR de Sciences et Gestion de l'Environnement), l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables (IREN), le Centre National de Floristique (CNF) et le laboratoire de physique de l'atmosphère de l'Université Félix-Houphouët-Boigny.

Les ministères en charge des Ressources Animales et Halieutiques, de l'Agriculture et des Eaux et Forêts en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable contribuent au suivi des émissions de gaz à effets de serre liées à l'agriculture, à l'utilisation des terres et à la foresterie.

Les structures comme le Bureau National d'Etudes Techniques pour le Développement (BNETD) et le Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG) rattachés respectivement à la Présidence et à la Primature réalisent des enquêtes et des études socioéconomiques et produisent d'importantes données biophysiques en lien avec les changements climatiques.

▪ Partenaires au développement

Les partenaires techniques et financiers au développement présents en Côte d'Ivoire notamment l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD), l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les Nations Unies à travers le programme ONU-REDD, le programme des nations unies pour le développement (PNUD), le Programme Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à travers le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), l'Union Européenne à travers l'Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC) et la Banque Mondiale sous l'impulsion du gouvernement ont initié des réflexions et des appuis pour la réalisations d'études exploratoires et le renforcement des capacités nationales en matière de changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement. A côté des établissements nationaux de recherche, des structures de recherche telles que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS), l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) et le Centre International pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) mettent en œuvre des activités qui permettent de renforcer les connaissances sur les implications des changements climatiques sur le développement durable de la Côte d'Ivoire.

▪ Secteur Privé

Le secteur privé en Côte d'Ivoire à travers les grands groupes agroindustriels (SIFCA, Cargill, Saco-Barry Callebaut, etc.) initie des actions en vue de renforcer la durabilité des systèmes de production des filières agricoles (palmier à huile, cacao et hévea) notamment l'adoption des standards volontaires de développement durable en matière de protection des écosystèmes (RSPO, Rainforest alliance, etc.). Des bureaux d'études nationaux et internationaux s'engagent de plus en plus dans les réflexions sur la thématique des changements climatiques. Ces actions sont pour l'essentiel actuellement en phase de prospections en dehors de celles en rapport avec les évaluations environnementales.

▪ ONG

Des ONG actives dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable initie des activités en lien avec les changements climatiques. Ces initiatives de la société civile concernent essentiellement des actions en faveur de l'atténuation des effets des changements climatiques par la réduction du recours au Bois de chauffe et la promotion des séchoirs solaires et des panneaux photovoltaïques ainsi que la réhabilitation des écosystèmes forestiers.

A. Nos constats

L'étude N°6 note des lacunes en matière de capacité des acteurs à faire face à l'érosion côtière et à ses effets et à la dégradation des aires protégées. A cela il faut ajouter qu'en général, les populations ne disposent pas d'un mécanisme de gestion de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées.

Il ressort également un déficit de l'inclusion de façon effective de la femme dans la gestion des questions en rapport l'érosion côtière et celles en rapport avec les aires protégées.

En général, les acteurs publics comme privés sont quasi méconnus des populations ainsi que les relations qui existent entre eux. Cela est donc plus vrai que la relation acteurs institutionnels (publiques comme privée) et communautés locales structurée autour des questions d'érosion côtière, aires protégées et changements climatiques est inexistant, ou si elle existe, elle est à sens unique⁷. Cela est donc plus vrai que les populations riveraines des aires protégées se sentent exclues du processus de décision et de gestion de ces espaces. Il en est de même chez celles concernées par les effets néfastes de l'érosion côtière.

Un aspect important est le déficit de soutien financier de la production agricole et de l'accompagnement des producteurs.

Aussi depuis plusieurs décennies, le contrôle des aires protégées (Kong, Abidjan, Bouaflé) d'une part et de la gestion des effets de l'érosion côtière (San-Pedro, Grand -Lahou) constitue un enjeu des conflits de pouvoir de domination dans l'ensemble des localités visitées. Les parties prenantes à ces jeux de domination sont multiples et diversifiées.

D. Recommandations

Prenant en compte tout ce qui précède, et convaincus de l'urgence de la prise en charge plus efficace des causes et des conséquences des changements climatiques sur l'érosion côtière qui demeurent des préoccupations prioritaires à portée universelle, la pertinence de l'implication de tous les acteurs dans un partenariat dynamique et la place que doivent occuper les communautés locales pour accélérer l'atteinte des objectifs du développement durable, nous, CSCI, recommandons

Au niveau institutionnel de :

- Organiser des rencontres de présentation du projet et les discussions sur les partenariats possibles et les synergies d'intervention, avec les parties prenantes au niveau local : ONG locale, GAL (Groupe d'Acteurs Locaux), etc... ;
- Etablir des synergies entre les interventions du projet BENKADI et les projets éventuels déjà existants ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des acteurs locaux œuvrant dans le domaine de lutte contre la dégradation des aires protégées et de l'érosion côtière.

Au niveau communautaire

- Soutenir la diffusion, la communication et la formation sur les différentes causes, conséquences des effets du changement climatique. Cette sensibilisation devra être renforcée par des « PAD⁸ » dans les langues locales sur les radios locales de manière intensive.
- Organisation des sessions de formation et de sensibilisation sur le changement d'attitude, pratique et comportement des communautés face au changement climatique.

⁷ Une relation à sens unique désigne une relation unilatérale où l'un des deux partenaires exerce une forte emprise sur l'autre.

⁸ PAD = Prêt à Diffuser

- Organiser des sessions de formation des leaders communautaires, des jeunes, des femmes à la Citoyenneté face au changement climatique.

Bibliographie :

- ▶ Programme d'investissement régional de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA COTE D'IVOIRE), Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), Octobre 2017
- ▶ Georgette Zamble. (Juin 2019). Rapport Genre et changement climatique en Côte d'Ivoire. Une étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques et programmes de changement climatique.
- ▶ Dje K. B. (2014). Document de stratégie du programme national changement climatique (2015-2020). Programme National Changement climatique (PNCC). Direction Générale de l'Environnement. Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable.
- ▶ Agir Maintenant pour un lendemain meilleur. Document de stratégie du programme national changement climatique (2015-2020). Programme National Changement climatique (PNCC). Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable.
- ▶ Kouassi J. V. (2005). Climatiques besoins et priorités de la Côte d'Ivoire climatiques besoins et priorités de la cote d'ivoire cote d'ivoire en matière de renforcement des capacités en matière de renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques. Projet d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM)
- ▶ GIEC. 2013. Changements climatiques 2013, Résumé à l'intention des décideurs, Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- ▶ GIEC, Bilan 2007 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité, Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation
- ▶ Programme alimentaire mondiale, Faim et changement climatique, <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp227966.pdf>, consulté le 11/07/2014
- ▶ Afrique Nature (2001). Rapport sur les premiers inventaires biologique dans le Parc national du Mont Sangbé. DPN et Commission européenne, Abidjan, 66 pp. Akoi, K (2007).
- ▶ Chimpanzee conservation project in the Azagny - Port Gauthier wetland complex, Cote d'Ivoire. Rapport non publié, p18 Campbell, G., Kuehl, H., Diarrassouba, A., N'Goran, K. P. and
- ▶ Boesch, C. (2011). Long-term research sites as refugia for threatened and over-harvested species. Biology Letters, doi :10.1098/rsbl.2011.0155.
- ▶ Lauginie, F. (2007). Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire. NEI/Hachette et Afrique Nature, Abidjan, XX + 668p.
- ▶ N'Goran, K.P. (2008). Résultats importants des activités de Biomonitoring au Parc National de la Marahoué / Mai 2007- Novembre 2007 (Abidjan : Rapport non publié, WCF/OIPR), p. 16

- ▶ Nakouma Sako and Gérard Beltrando, 2014 “Dynamiques spatiales récentes du Parc National du Banco (PNB) et stratégies de gestion communautaire durable de ses ressources forestières (District d’Abidjan en Côte d’Ivoire)”, *EchoGéo* [Online], 30 | 2014, Online since 17 September 2014 ;
- ▶ Béligne V., 1994. Étude de l'état du milieu naturel du Parc. Recommandations pour sa sauvegarde et son aménagement. WWF-Abidjan. 47 p.
- ▶ Guillaumet J.-L., Adjanohoun E., 1971. La végétation de la Côte d'Ivoire. In Avenard J.-M. et al., *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*. F0 ORSTOM, Mémoire n 50, Paris, France.
- ▶ B0 Hauhouot A., 2002. Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d’Ivoire. EDUCI, 364 p.
- ▶ Mangenot G., 1955. Étude sur les forêts des plaines et des plateaux de la Côte d’Ivoire. *Etudes éburnéennes*, IFAN IV, p. 4-56.
- ▶ <http://www.policy-powertools.org/>
- ▶ AusAid. 2000. The logical framework approach: stakeholder analysis. AusAid – The Australian Government’s Overseas Aid Program. www.ausaid.gov.au/ausguide/ausguidelines/1-2-6.html
- ▶ Australia National University. Stakeholder Analysis: what is it and how is it applied? www.anu.edu.au/Forestry/prmwebpage/12/Project/saweb.html
- ▶ Bendell, J. 2000. *Terms for Endearment: Business, NGOs and Sustainable Development*, Greenleaf Publishing, Sheffield
- ▶ Colfer, C.J.P. 1995. Who Counts Most in Sustainable Forest Management? CIFOR Working paper No. 7, Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor
- ▶ DFID, 1999. *Shaping Forest Management: how coalitions manage forests*. Department for International Development, Londres.
- ▶ Dick, B. 1997. Stakeholder analysis. www.scu.edu.au/schools/gcm/ar/arp/stake.htm
- ▶ Environment Council 1999. *Guideline for Stakeholder Dialogue – a Joint Venture*. The Environment Council et Shell International, Londres
- ▶ ODA. 1995. *Guidance note on how to do stakeholder analysis of aid programmes*. Social Development Department, Overseas Development Administration, Londres
- ▶ OMB Watch. 1999. *Policy making software*. (OMB est le Bureau de la Maison Blanche chargé de la gestion et du budget). www.ombwatch.org/npt/nptalk/mar2000/stakehld.html
- ▶ Banque mondiale. *Conducting a stakeholder analysis*. Technical Note 9. Poverty Reduction Strategy Formulation. www.worldbank.org/participation/tn9.htm
- ▶ Mayers, J et Bass, S. 1999. *Policy that works for forests and people*. Series overview. International Institute for Environment and Development, Londres
- ▶ Mayers J., Ngalande, J., Bird, P. et Sibale, B. 2001. *Forestry Tactics: lessons learned from Malawi’s National Forestry Programme*. Policy That Works for Forests and People series No.11, International Institute for Environment and Development, Londres
- ▶ MSG et UNICEF. 1998. *Stakeholder analysis*. Management Science for Health et the United Nations Children’s Fund. <http://erc.msh.org/quality/ittools/itstkan.cfm>
- ▶ MacArthur, J.D. 1997. *Stakeholder roles and stakeholder analysis in project planning: a review of the approaches in three agencies - World Bank, ODA and NRI*. Discussion Paper, No.73, Development and Project Planning Centre, University of Bradford, Bradford

- ▶ Kulzick, R.S. 1999. Stakeholder analysis for business. Kulzick Associates PA - Consulting Services. www.kulzick.com/Stakehr1.htm
- ▶ Kotey, E.N.A., Francois, J., Owusu J.G.K., Yeboah, R., Amanor, K. et Antwi, L. 1998. Falling into Place. Policy that works for forests and people series no.4. Ghana. IIED, Londres.
- ▶ ISEA. 1999. Stakeholder dialogue management system standard : AA1000. Institute of Social and Ethical Accountability, Londres
- ▶ Grimble, R. et Chan, M.K. 1995. Stakeholder analysis for natural resource management in developing countries: some practical guidelines for making management more participatory and effective. Natural Resources Forum, Vol.19, No.2

ANNEXE

Tableau 35 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
"Volet Erosion côtière"

INDICATEURS A MESURER	Question Clés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
Connaissances, pratiques & attitudes)	Définition associée à l'érosion côtière dans votre communauté ?	Communauté)	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Selon-vous qu'elles sont les causes de l'érosion côtière selon la pensée locale ?	Communauté)	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Avez-vous connaissance des structures qui interviennent dans le domaine de lutte contre l'érosion ? citez-les par ordre d'importance.	Communauté)	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelles sont les nouvelles pratiques à l'œuvre dans votre communauté susceptible de favoriser l'érosion côtière ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Pensez-vous qu'il existe dans votre localité des personnes / groupes de personnes (au sein de la localité ou dans d'autres villes) qui peuvent influencer les prises de décision en matière de l'érosion côtière ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Enquête terrain Etude doc.	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Tableau 35 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
"Volet Erosion côtière"

INDICATEURS A MESURER	Question Clés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	Quels sont les problèmes fondamentaux liés à la question de l'érosion côtière dans votre région ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les acteurs clés ⁹ , leurs motivations et de leur capacité à favoriser ou à entraver le changement en matière de politique d'atténuation des effets et/ou de lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? (Acteurs endogène-communautaire, étatique, privés , etc.)	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les différents niveaux de relation de pouvoir qui structures ces différents acteurs de lutte dans votre localité ? Autrement dit quels sont les différentes ressources d'influence mobilisé par chaque acteur ?	Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	En outre quels sont les structures sous-jacentes, les tendances et les dépendances qui façonnent les relations de pouvoir ?	Institutionnel	Etude doc. EIC	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative
	Quels sont les obstacles attendus pour les acteurs dans la mobilisation des ressources et des institutions pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux effets de l'érosion côtière ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

⁹ Les acteurs clés sont ceux qui ont un intérêt dans les développements ou l'impact du programme Benkadi et peuvent être des alliés, des opposants ou des représentants des bénéficiaires/groupes cibles du programme Benkadi

Tableau 35 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
"Volet Erosion côtière"

INDICATEURS A MESURER	Question Clés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	Quels sont les catalyseurs (faits déclencheurs) attendus des acteurs dans la mobilisation des ressources et des institutions pour contribuer à la réalisation de cet objectif ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative
	Dans ce village, l'administration, les ONGs et structures privées sont loin de vous, quels sont les mécanismes endogènes mis en place pour l'atténuation et l'adaptation aux effets de l'érosion côtière ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Existe-t-il un cadre de concertation entre les élites, cadre locaux, communautaire ? Si OUI, comment fonctionnent-ils ? Traitent-ils des questions de lutte contre l'érosion côtière dans votre localité ? prévention des conflits politiques et communautaires ? Donnez des exemples	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
ANALYSE DU POUVOIR (Limites du système, Acteurs et réseaux, Politique et contestation, Leviers, points d'entrée pour le changement)	D'après les informations à votre disposition, Pour la prise de décision dans votre communauté concernant la gestion de l'érosion côtière et de l'environnement existe-il des espaces où la prise de décision se fait à huis clos ? si oui lesquels et qui sont les acteurs qui animent cet espace ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Dans le même ordre d'idée existe-il des espaces où les personnes sont invitées par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	En outre avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Tableau 35 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
"Volet Erosion côtière"

INDICATEURS A MESURER	Question Clés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (listez et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?		DDG Observations terrain		
	Quelles stratégies les détenteurs de pouvoir utilisent-ils pour maintenir leur position de pouvoir ? Et lesquelles sont utilisées par les non détenteurs de pouvoir pour remettre en question les relations de pouvoir existantes afin de satisfaire leurs propres besoins et intérêts stratégiques ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) à l'œuvre dans votre communauté ? et quel est le plus influent des trois pouvoir dans votre communauté ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec le projet BENKADI ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Qui sont ces acteurs clés, quels sont leurs intérêts et leurs relations avec le programme Benkadi ? Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Tableau 35 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
"Volet Erosion côtière"

INDICATEURS A MESURER	Question Clés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
			DDG		
	Quelles sont les normes sociales qui accompagnes la gestion des ressources naturelles et l'érosion côtière dans votre localité ? Si OUI lesquels (listez et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Que pensez-vous des capacités des structures privée (ONG) face à l'érosion côtière et la pollution par l'orpaillage dans votre communauté ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Dans l'état actuel de la situation dans votre localité, pensez-vous que l'Etat peut affirmer pleinement son autorité (politique, administrative, sécuritaire, et judiciaire) pour faire face à l'érosion côtière? Donnez des exemples ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	D'après les informations à votre disposition, quel nouvel espace de décisions pourrait intégrer le projet BENKADI afin de mieux influencer les prises de décisions en matière de gestion des écosystèmes, la déforestation, l'érosion côtière et les ressources naturelle ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les portes sociales ou leviers sociaux par lesquels peut passer BENKADI pour atteindre efficacement ses objectifs ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Tableau 36 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
“Volet Aires Protégées”

INDICATEURS A MESURER	Question lés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
Connaissances, pratiques & attitudes)	Définition associée aux aires protégées dans votre communauté ?	Communauté)	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Selon-vous qu'elles sont les causes de Dégradation des aires protégées ou des ressources naturelles ?	Communauté)	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Avez-vous connaissance des structures qui interviennent dans le domaine de lutte contre la dégradation des aires protégées dans votre localité ? citez-les par ordre d'importance.	Communauté)	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelles sont les nouvelles pratiques à l'œuvre dans votre communauté susceptible de favoriser la dégradation des aires protégées	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Pensez-vous qu'il existe dans votre localité des facteurs (actions, comportements, etc.) qui peuvent dégrader l'écosystème, la déforestation ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Si OUI, Quelles sont selon vous les actions endogènes que vous menez ou à mener au niveau central pour faire face à ces facteurs ? Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Pensez-vous qu'il existe dans votre localité des personnes /	Communauté & Institutionnel	Etude doc.	Etude doc.	Approche qualitative

Tableau 36 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
“Volet Aires Protégées”

INDICATEURS A MESURER	Question liés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	groupes de personnes (au sein de la localité ou dans d'autres villes) qui peuvent influencer les prises de décision en matière de gestion des aires protégées ?		EIC DDG Observations terrain	Enquête terrain	(Analyse de contenu)
	Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Enquête terrain Etude doc.	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les problèmes fondamentaux liés à la question de la gestion des aires protégées ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les acteurs clés ¹⁰ , leurs motivations et de leur capacité à favoriser ou à entraver le changement en matière de politique de gestion des aires protégées dans votre localité ? (Acteurs endogène-communautaire, étatique, privés , etc.)	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les différents niveaux de relation de pouvoir qui structures ces différents acteurs dans votre localité ? Autrement dit quels sont les différentes ressources d'influence mobilisé par chaque acteur ?	Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	En outre quels sont les structures sous-jacentes, les tendances et les dépendances qui façonnent les relations de pouvoir ?	Institutionnel	Etude doc. EIC	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative
	Quels sont les obstacles attendus pour les acteurs dans la mobilisation des ressources et des institutions pour contribuer à la réalisation de la protection des aires protégées et de l'érosion côtière ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

¹⁰ Les acteurs clés sont ceux qui ont un intérêt dans les développements ou l'impact du programme Benkadi et peuvent être des alliés, des opposants ou des représentants des bénéficiaires/groupes cibles du programme Benkadi

Tableau 36 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
“Volet Aires Protégées”

INDICATEURS A MESURER	Question lés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	Quels sont les catalyseurs (déclencheurs) attendus des acteurs dans la mobilisation des ressources et des institutions pour contribuer à la réalisation de cet objectif ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative
	Dans ce village, l'administration, les ONGs et structures privées sont loin de vous, quels sont les mécanismes endogènes mis en place pour la gestion et la protection des aires protégées?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Existe-t-il un cadre de concertation entre les élites, cadre locaux, communautaire ? Si OUI, comment fonctionnent-ils ? Traitent-ils des questions de lutte contre la dégradation des aires protégées dans votre localité ? prévention des conflits politiques et communautaires ? Donnez des exemples	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
ANALYSE DU POUVOIR (Limites du système, Acteurs et réseaux, Politique et contestation, Leviers, points d'entrée pour le changement)	D'après les informations à votre disposition, Pour la prise de décision dans votre communauté concernant la gestion des ressources naturelle et de l'environnement existe-il des espaces où la prise de décision se fait à huis clos ? si oui lesquels et qui sont les acteurs qui animent cet espace ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Dans le même ordre d'idée existe-ils des espaces où les personnes sont invitées par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	En outre avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Tableau 36 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
“Volet Aires Protégées”

INDICATEURS A MESURER	Question lés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	Quelles stratégies les détenteurs de pouvoir utilisent-ils pour maintenir leur position de pouvoir ? Et lesquelles sont utilisées par les non détenteurs de pouvoir pour remettre en question les relations de pouvoir existantes afin de satisfaire leurs propres besoins et intérêts stratégiques ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) à l'œuvre dans votre communauté ? et quel est le plus influent des trois pouvoir dans votre communauté ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec le projet BENKADI ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Qui sont ces acteurs clés, quels sont leurs intérêts et leurs relations avec le programme Benkadi ? Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quelles sont les normes sociales qui accompagnent la gestion des ressources naturelles dans votre localité ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Que pensez-vous des capacités des structures privée (ONG) face à la dégradation des écosystèmes, la déforestation, et la pollution par l'orpaillage dans votre communauté ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Dans l'état actuel de la situation dans votre localité, pensez-vous que l'Etat peut affirmer pleinement son autorité (politique, administrative, sécuritaire, et judiciaire) pour faire face à la dégradation de l'écosystème, des ressources naturelles ? Donnez des exemples ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Tableau 36 : Analyse qualitative - Matrice des questions du Guide générique d'entretien (Leaders communautaire & Institutions locales)
“Volet Aires Protégées”

INDICATEURS A MESURER	Question lés de base d'évaluation	Cible	Méthode(s) de collecte de l'information	Source(s) de l'information	Approche d'analyse des données
	D'après les informations à votre disposition, quel nouvel espace de décisions pourrait intégrer le projet BENKADI afin de mieux influencer les prises de décisions en matière de gestion des écosystèmes, la déforestation, et les ressources naturelle ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Qui sont les acteurs clés, quels sont leurs intérêts et leurs relations avec le programme Benkadi ? Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	Communauté & Institutionnel	EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)
	Quels sont les portes sociales ou leviers sociaux par lesquels peut passer BENKADI pour atteindre efficacement ses objectifs ?	Communauté & Institutionnel	Etude doc. EIC DDG Observations terrain	Etude doc. Enquête terrain	Approche qualitative (Analyse de contenu)

Questionnaire ménage Aires protégées

Bonjour, je me nomme..... Je suis avec vous aujourd'hui pour vous poser des questions sur les Aires protégées.

Tout ce que vous allez dire va rester confidentiel. Personne ne saura ce que vous allez nous dire. Si nous commençons et que vous voulez arrêter l'entretien, vous pourrez le faire à tout moment. Si vous ne voulez pas aussi que je vous pose des questions, je ne peux pas vous obliger.

IDENTIFICATION DU MENAGE		REPONSE
Région.....		/ /
Département.....		/ /
Sous-préfecture.....		/ /
Localité.....		/ / /
Date de l'enquête :		/ / / /
Nom et prénoms de l'enquêteur.....		
Heure de début de l'interview :		/ / heures / / minutes

SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

N°	QUESTIONS	MODALITÉS	RÉPONSES	SAUTS
Q101	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	/__/	
Q102	Age	/__/_/ ans	/__/_/	
Q103	Situation matrimoniale	1. Célibataire 2. Marié monogame 3. Marié polygame 4. Divorcé/Séparé 5. Veuf/veuve	/__/	
Q104	Niveau d'instruction	1. Aucun 4. Secondaire 2. Coranique 5. Supérieur 3. Primaire	/__/	
Q105	Religion	1. Chrétienne 2. Musulmane 3. Animiste 4. Aucune 5. Autre (précisez).....	/__/	
Q106	Combien de personnes vivent dans votre ménage vous-même y compris ?	Nombre d'hommes dans le ménage /__/ Nombre de femmes dans le ménage /__/ Nombre de garçons (enfants) dans le ménage /__/ Nombre de filles (enfants) dans le ménage /__/ Total /__/_/	/__/_/	

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Q201	Activité principale du chef de ménage ?	1. Agriculture/planteur 2. Elevage 3. Pêcheur 4. Chasseur 5. Commerce 6. Artisanat 7. Ménagères 8. Fonction publique 9. Travailleur dans le privé 10. Retraité 11. Autres Activités (précisez)	/__/	
Q202	Si marié/en union, quelle est l'activité principale de la conjointe du chef de ménage ?	1. Agriculture 2. Elevage 3. Commerce 4. Artisanat 5. Ménagères 6. Autres Activités 7. Retraité 8. Autres Activités (précisez)	/__/	
Q203 A	Si Chef de ménage agriculteur, précisez le type de culture	1. Igname 2. Banane 3. Manioc 4. Cacao 5. Anacarde 6. Hévéa	/__/	

N°	QUESTIONS	MODALITÉS	RÉPONSES	SAUTS
		7.Café 8.Autre (précisez)		
Q203 B	Si Chef de ménage agriculteur, indiquez les lieux de l'activité	1. En dehors du parc 2. Dans la périphérie du parc 3. Dans le parc 4. Autres (précisez).....	/ _ /	
Q203 C	Si Chef de ménage Éleveur, précisez le type d'élevage	1.Caprin 2.Porcin 3.Volaille 4. Bovin 5. Autres (précisez).....	/ _ /	
Q203 D	Si Chef de ménage Éleveur, indiquez les lieux de l'activité	1. En dehors du parc 2. Dans la périphérie du parc 3. Dans le parc 4. Autres (précisez).....	/ _ /	
Q203 E	Si Femme du Chef de ménage Agricultrice, précisez le type de culture	1.Igname 2. Banane 3. Manioc 4.Maraîcher 5.Cocoa 6. Anacarde 7.Hévée 8.Café 9.Autre (précisez)	/ _ /	
Q203 F	Si Femme du Chef de ménage Agricultrice, indiquez le lieu de l'activité	1. En dehors du parc 2. Dans la périphérie du parc 3. Dans le parc 4. Autres (précisez).....	/ _ /	
Q203 D	Si Femme du Chef de ménage Agricultrice, indiquez le statut d'occupation	1. Propriétaire 2. Usufruit 3. Autres (précisez).....	/ _ /	
Q204	Depuis quand vivez dans la commune le village ou quartier (Durée du séjour dans le village) ?			
Q205	Les activités des membres du ménage leurs permettent-elles de subvenir aux besoins du ménages	1. Oui 2. Non	/ _ /	Si non, passez à Q207
Q206	Si oui, combien le ménage gagne comme revenu par an ?	/ _ / _ / _ / _ / _ / FCFA		
Q207	Observez le bâtiment et enregistrez les caractéristiques du logement	A. Nombre de pièces	/ _ / _ /	
		B. Principal matériau des murs	1. Bois 2. Banco 3. Semi-dur 4. Dur 5. Autre	
		C. Principal matériau du toit	1. Matière végétale 2. Tôle 3. Béton 4. Tôle et Plafond 5. Autre.....	

N°	QUESTIONS			MODALITÉS			RÉPONSES	SAUTS
				D. Principal matériau du sol	1. Terre-battue 2. Sol en dur 3. Carreaux 4. Autre.....		/__/	
Q208	Le ménage dispose t-il de latrine ?			1. Oui 2. Non			/__/	Si Oui, passez à Q210
Q209	Si Non , où faites-vous vos besoins ? Suggérez les réponses (Plusieurs réponses possibles)			A. Dans la nature B. Latrine publique C. Chez le voisin D. Autre	1. Oui 1. Oui 1. Oui	2. Non 2. Non 2. Non	/__/ /__/ /__/ /__/	
Q210	Quels sont les différentes sources en eau pour ? <i>(Suggérez les réponses)</i> <i>Plusieurs réponses possibles</i>		Marigot, Rivière, Fleuve 1. Oui 2. Non	Puits 1. Oui 2. Non	Pompe villageoise 1. Oui 2. Non	Eau courante 1. Oui 2. Non		
		A. Arrosage	/__/	/__/	/__/	/__/	/__/_/_/_/ M P Pv Ec	
		B. Boisson	/__/	/__/	/__/	/__/	/__/_/_/_/ M P Pv Ec	
		C. Lessive	/__/	/__/	/__/	/__/	/__/_/_/_/ M P Pv Ec	
		D. Vaisselle	/__/	/__/	/__/	/__/	/__/_/_/_/ M P Pv Ec	
Q211	Quel est le mode principal (habituel) d'éclairage utilisé dans votre ménage ?			1. Electricité 2. Lampe 3. Torche 4 Autre (preciser).....			/__/	
Q212	Quelle est la principale source de combustion du ménage ?			1. Bois de chauffe 2. Gaz butane 3. Compost 4 Autre			/__/	
Q213	Si bois de chauffe, où vous en a approvisionné vous ?			1. Dans notre champ ou notre parcelle 2. Sur d'Autre parcelle 1. En dehors du parc 2. Dans la périphérie du parc 3. Dans le parc 4. Autres (précisez).....				
Q213	Parmi les biens listés suivants, quels sont ceux que vous possédez ? (Suggérez les réponses)			A. Radio B. Télévision C. Réfrigérateur D. Motocyclette E. Bicyclette F. Ventilateur G. Terre H. Autre.....	1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui	2. Non 2. Non 2. Non 2. Non 2. Non 2. Non 2. Non	/__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/	

SECTION 3 : CONNAISSANCES ET PARTIQUES EN RAPPORT AVEC LES AIRES PROTEGEES

N°	QUESTIONS	MODALITÉS	RÉPONSES	SAUTS
Q301 .A	Selon vous, est-ce que les aires protégées (le parc) de votre localité sont bien protégés ?	1.Oui 2. Non		
Q301 .B	Si oui comment ?			
Q301 .C	Si non, que pensez-vous de l'état actuel des aires protégées (le parc) de votre localité ?	1. Bien 2. Dégradée Pas de changement	/__/	
Q301 .D	Si dégradé, quelles sont les causes ?	1. Prélèvement abusif de ces ressources 2. Corruption 4. Population riveraine non associée à sa gestion 5. Autre (précisez)		
Q302 .A	Connaissez-vous les conséquences de de la dégradation des aires protégées ?	1.Oui 2. Non	/__/	
Q302 .B	Si oui, lesquelles ?	1.Disparition de certaines espèces animales 2.disparition de certaines espèces plantes		
Q303	Etes-vous satisfait de la manière dont les Institutions Étatiques gère la question de des aires protégés dans votre région ?	1.Oui 2. Non	/__/	
Q304 .A	Existent-ils un mécanisme endogène de gestion des aires protégées ?	1.Oui 2. Non	/__/	
Q304 .B	Pouvez-vous le décrire brièvement			
Q305 .A	Avez-vous connaissance des différentes parties prenantes (acteurs étatique ou privé) engagé dans la gestion des aires protégées dans votre localité ?	1.Oui 2. Non	/__/	
Q305 .B	Si oui lesquelles ?	Citez.....		

SECTION 4 : ATTITUDE, PRATIQUE & ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET AUX MOYENS DE PRODUCTION

N°	QUESTIONS	MODALITES	REPONSES	SAUTS
	Y'a-t-il des attitudes ou pratiques dans votre communauté susceptible de dégrader les aires protégées ?	1. Oui 2. Non	/__/	
	Si oui lesquelles ?			
	si non pourquoi ?			
Q401	Depuis que vous menez votre activité agricole, avez-vous déjà reçu des moyens pour améliorer votre production	1. Oui 2. Non	/__/	Si non, passez à Q 404
Q402	Si oui, qui vous a donné ces moyens	1. Les gens de l'OIPR/PNC 2. Une ONG 3. Les autorités préfectorales 4. Autres	/__/	
Q403	Si oui, quels types de moyens vous avez reçu	1. Des dabs 2. Des machettes 3. Des engrais 4. Autres.....	/__/	
Q404	Avez-vous une fois obtenu un crédit ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si non, passez à Q 406
Q405	Si oui, qui vous a octroyé le crédit ?	1. Institution de microcrédit 2. ONG 3. Autre.....	/__/	
Q406	Avez-vous déjà reçu des conseils pour améliorer votre production ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si non, passez à Q 408
Q407	Si oui, de qui ?	1. Agent ANADER 2. ONG 3. Coopérative 4. Autres.....	/__/	
Q408	Seriez-vous d'accord pour réduire vos activités dans ou autour du parc si de nouvelles pratiques d'exploitation durables vous étaient proposées ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si oui, passez à Q 410
Q409	Si non pourquoi ?			
Q410	Seriez-vous d'accord pour la (ou une) réglementation consensuelle de l'utilisation des ressources naturelles et des terres ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si oui, passez à Q 412
Q411	Si non pourquoi ?			
Q412	Seriez-vous d'accord pour contribuer à la conservation de la biodiversité et la	1. Oui 2. Non	/__/	Si oui, FIN

N°	QUESTIONS	MODALITES	REPONSES	SAUTS
	Y'a-t-il des attitudes ou pratiques dans votre communauté susceptible de dégrader les aires protégées ?	1. Oui 2. Non	/__/	
	Si oui lesquelles ?			
	si non pourquoi ?			
	gestion durable des ressources naturelles ?			
Q413	Si non pourquoi ?			

IDENTIFICATION DU MENAGE		REPONSE
	Région.....	/__/
	Département.....	/__/
	Sous-préfecture.....	/__/
	Localité.....	/__/_/
	Date de l'enquête :	__/_/__/__/_/
	Nom et prénoms de l'enquêteur.....	
	Heure de début de l'interview :	__/_/heures __/_/minutes

SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

N°	QUESTIONS	MODALITÉS	RÉPONSES	SAUTS
Q101	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	/__/_/	
Q102	Age	/__/_/_/ ans	/__/_/_/	
Q103	Situation matrimoniale	1. Célibataire 2. Marié monogame 3. Marié polygame 4. Divorcé/Séparé 5. Veuf/veuve	/__/_/	
Q104	Niveau d'instruction	1. Aucun 2. Coranique 3. Primaire 4. Secondaire 5. Supérieur	/__/_/	
Q105	Religion	1. Chrétienne 2. Musulmane 3. Animiste 4. Aucune 5. Autre (précisez).....	/__/_/	
Q106	Combien de personnes vivent dans votre ménage vous-même y compris ?	Nombre d'hommes dans le ménage /__/_/ Nombre de femmes dans le ménage /__/_/ Nombre de garçons dans le ménage /__/_/ Nombre de filles dans le ménage /__/_/ Total /__/_/_/	/__/_/_/	

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Q201	Activité principale du chef de ménage ?	1. Agriculture/planteur 2. Elevage 3. Pêcheur 4. Chasseur 5. Commerce 6. Artisanat 7. Ménagères 8. Fonction publique 9. Travailleur dans le privé 10. Retraité 11. Autres Activités (précisez)	/__/_/	
Q202	Si marié/en union, quelle est l'activité principale de la conjointe du chef de ménage ?	1. Agriculture 2. Elevage 3. Commerce 4. Artisanat 5. Ménagères 6. Autres Activités 7. Retraité 8. Autres Activités (précisez)	/__/_/	
Q203 A	Si Chef de ménage agriculteur, précisez le type de culture	1. Igname 2. Banane 3. Manioc		

N°	QUESTIONS	MODALITÉS			RÉPONSES	SAUTS	
		D. Principal matériau du sol	1. Terre-battue 2. Sol en dur 3. Carreaux 4. Autre.....	/__/			
Q208	Le ménage dispose t-il de latrine ?	1. Oui	2. Non	/__/ 	Si Oui, passez à Q210		
Q209	Si Non , où faites-vous vos besoins ? Suggérez les réponses (Plusieurs réponses possibles)	A. Dans la nature B. Latrine publique C. Chez le voisin D. Autre	1. Oui 1. Oui 1. Oui	2. Non 2. Non 2. Non	/__/ /__/ /__/ /__/ 		
Q210	Quels sont les différentes sources en eau pour ? (Suggérez les réponses) Plusieurs réponses possibles	Fleuve, Marigot, Rivière 1. Oui 2. Non	Puits 1. Oui 2. Non	Pompe villageoise 1. Oui 2. Non	Eau courante 1. Oui 2. Non	/__/_/_/_/_/ M P Pv E /__/_/_/_/_/ M P Pv E /__/_/_/_/_/ M P Pv E /__/_/_/_/_/ M P Pv E	
Q211	Quel est le mode principal (habituel) d'éclairage utilisé dans votre ménage ?	1. Electricité 2. Lampe 3. Torche 4 Autre (preciser).....			/__/ 		
Q212	Quelle est la principale source de combustion du ménage ?	1. Bois de chauffe 2. Gaz butane 3. Compost 4 Autre			/__/ 		
Q213	Parmi les biens listés suivants, quels sont ceux que vous possédez ? (Suggérez les réponses)	A. Radio B. Télévision C. Réfrigérateur D. Motocyclette E. Bicyclette F. Ventilateur G. Terre H. Autre.....	1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui 1. Oui	2. Non 2. Non 2. Non 2. Non 2. Non 2. Non 2. Non	/__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ 		

SECTION 3 : CONNAISSANCES ET ADAPTATIONS A L'ÉROSION CÔTIÈRE

N°	QUESTIONS	MODALITÉS	RÉPONSES	SAUTS
Q103	Selon vous, qu'elles sont les causes de l'érosion côtière ?	1. Montée des eaux 2. Les vagues 3. Les précipitations 4. Le vent, 5. Les courants marins 6. Les glaces 7. Les forces surnaturelles	/__/	
	Selon vous, est-ce que les aires protégées de votre localité sont bien protégées ?	1.Oui 2. Non	/__/	
	Si oui comment ?			
	Si non pourquoi ?			
	Connaissez-vous les conséquences de l'érosion côtière ?			
Q104	Comment peut-on éviter l'érosion côtière?		/	
Q105	Etes-vous satisfait de la manière les Institutions Étatiques gère la question de l'érosion côtière et des aires protégées dans votre région ?	1.Oui 2. Non	/__/	
Q106	Existent-ils un mécanisme endogène de gestion de l'érosion côtière ?	1.Oui 2. Non	/__/	
	Avez-vous connaissance des différentes parties prenantes (acteurs étatique ou privé) engagé dans la gestion de l'érosion côtière dans votre localité ?	1.Oui 2. Non	/__/	
	Si oui lesquelles ?	Citez.....		

SECTION 4 : ATTITUDE, PRATIQUE & ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET AUX MOYENS DE PRODUCTION

N°	QUESTIONS	MODALITES	REPONSES	SAUTS
Q401	Depuis que vous menez votre activité agricole, avez-vous déjà reçu des moyens pour améliorer votre production	1. Oui 2. Non	/__/	Si non, passez à Q 404
Q402	Si oui, qui vous a donné ces moyens	1. Les gens de l'OIPR/PNC 2. Une ONG 3. Les autorités préfectorales 4. Autres	/__/	
Q403	Si oui, quels types de moyens vous avez reçu	1. Des dabas 2. Des machettes 3. Des engrais 4. Autres.....	/__/	
Q404	Avez-vous une fois obtenu un crédit ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si non, passez à Q 406
Q405	Si oui, qui vous a octroyé le crédit ?	1. Institution de microcrédit 2. ONG 3. Autre.....	/__/	
Q406	Avez-vous déjà reçu des conseils pour améliorer votre production ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si non, passez à Q 408
Q407	Si oui, de qui ?	1. Agent ANADER 2. ONG 3. Coopérative 4. Autres.....	/__/	
Q409	Si non pourquoi ?			
Q410	Seriez-vous d'accord pour la (ou une) réglementation consensuelle de l'utilisation des ressources naturelles et des terres ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si oui, passez à Q 412
Q411	Si non pourquoi ?			
Q412	Seriez-vous d'accord pour contribuer à la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles ?	1. Oui 2. Non	/__/	Si oui, FIN
Q413	Si non pourquoi ?			
	Avez-vous connaissances des acteurs, structures dans le domaine de la gestion de l'érosion côtière et aires protégée ?	1. Oui 2. Non	/__/	
	Si oui quels sont leurs intérêts et leurs relations avec le programme Benkadi ?			